



Examen national
de l'export vert du Maroc
Étude de base de la CNUCED

MAROC



Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit, sous réserve qu'il soit fait mention de la source et qu'un exemplaire de la publication où sera reproduit l'extrait cité soit communiqué au secrétariat de la CNUCED.

Ce document a été reproduit sans avoir été édité de manière formelle.

Remerciements

La présente étude a été élaborée par Malick KANE sous la direction de Robert Hamwey et Bonapas Onguglo.

Nadia Zine du Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, du Maroc a également contribué à la rédaction et à la révision de ce document.

UNCTAD/WEB/DITC/TED/2016/1
United Nations Publication
Copyright©United Nations, 2016
All rights reserved

Table des Matières

Note.....	2
Remerciements	2
Introduction	5
I. L'ENEV: fondement, objectifs et étapes clés	6
A. Export vert: opportunités et bénéfices	6
B. Les Examens nationaux de l'export vert de la CNUCED	7
C. Les secteurs verts dans l'économie nationale	8
II. Produits verts au Maroc cadre politique et normatif.....	10
A. Dispositifs de protection de l'environnement	10
Les accords multilatéraux sur l'environnement mondial et régional (AME).....	11
Les stratégies et programmes de protection de l'environnement (MANE et SPE).....	12
B. La promotion du développement durable	12
B.1. La Charte nationale de l'environnement et du développement durable	12
B.2. Stratégie nationale de développement durable Stratégie (SNDD)	13
B.3. Les Plans sectoriels pertinents	14
C. Les productions sous certification biologique.....	17
D. Certifications ISO et autres certifications pertinentes au Maroc	19
E. Investissement et environnement des affaires au Maroc	20
III. Croissance économique et commerce international au Maroc	22
A. Croissance économique.....	22
B. Commerce extérieur	22
B.1 Tendance générale.....	22
B.2 Principaux marchés d'export et accords de libres échange.....	23
IV. Analyse initiale des produits verts	25
A. Identification des produits verts compétitifs	25
B. Le secteur du cuir et des peaux	28
B.1 La filière de la chaussure en cuir	30
B.2 Structure de la chaîne de valeur du secteur du cuir et des peaux.....	31
B.3 Impact environnemental et opportunités pour le développement d'un secteur vert	32
C. Le secteur des légumes	34
C.1 Présentation générale	34
C.2 Structure de la chaîne de valeur	36

C.3 Défis pour le développement du secteur	37
D. Le secteur des Plantes aromatiques et médicinales (PAM)	38
D.1 Présentation générale	38
D.2 Structure de la chaîne de valeur	40
E. Le secteur de la pêche et de la pisciculture	42
E.1 Présentation générale.....	42
E.2 Structure de la chaîne de valeur	44
V. Questions de discussion pour les parties prenantes nationales	47
Annexe: Compte rendu du premier atelier national l'ENEV du Maroc	48
Bibliographie	51

Introduction

La transition vers un mode de développement vert et plus respectueux de l'environnement est un impératif majeur consacré au plan international dans le document final de la Conférence de Rio sur le développement durable en 2012¹.

Le passage à une économie verte est appelé à contribuer de façon grandissante à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté tout en **permettant l'adoption d'une gestion plus durable de** l'environnement. A cet égard, le commerce international peut jouer un rôle de catalyseur tant pour la réduction de l'impact environnemental des activités économiques, **qu'en vue** de l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'améliorer les conditions de subsistance des individus. C'est dans cette perspective que la CNUCED a lancé une série d'Examen nationaux de l'export vert (ENEV).

Le présent rapport a été préparé afin servir de base aux travaux de l'Atelier national qui marquera le lancement de l'ENEV au Maroc. Dans sa première partie, il présente l'ENEV et ses étapes clés. Par la suite il passe en revue les éléments contextuels pertinents tels que les dispositifs de protection de l'environnement et stratégies de développement. Enfin il dresse un panorama des principaux enjeux et des options existantes en vue du développement **d'un ensemble de secteurs d'exportation verts** pour lesquels le royaume dispose d'un potentiel avéré. Tout au long de ce document une attention particulière sera accordée aux questions relatives au cadre normatif, à l'environnement institutionnel et aux performances commerciales.

Sur la base des données sectorielles contenues dans le présent rapport et des résultats de l'Atelier national, des consultants locaux seront engagés par la CNUCED en vue de réaliser une étude plus approfondie intégrant les perspectives de l'ensemble des acteurs concernés. L'étude identifiera en particulier des options pertinentes en vue de la préparation d'un plan de développement du secteur des biens et services verts au Maroc. Il est entendu que la sélection des secteurs et l'élaboration du plan d'action seront le résultat direct de la consultation des parties prenantes.

¹Document adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU; résolution 66/288: "L'avenir que nous voulons"

I. L'ENEV: fondement, objectifs et étapes clés

A. Export vert: opportunités et bénéfices

Les effets attendus de la transition vers une économie verte incluent une diversification accrue de l'économie, la création d'emplois, l'accroissement des revenus d'exportation, la réduction de la pauvreté ainsi qu'une plus grande équité sociale et une meilleure protection de l'environnement. Une économie plus verte est portée par la demande interne et extérieure de biens et services verts tels que les produits alimentaires "biologiques", l'écotourisme ou encore le recyclage des déchets. Elle est un des piliers des stratégies de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable comme l'attestent les conclusions du sommet Rio+20 et les consultations sur l'adoption des futurs Objectifs du développement durable conduites au sein de l'ONU.

De nombreuses activités vertes ne représentent qu'une faible fraction de leur équivalent conventionnel ce qui semble indiquer **l'existence** d'un vaste potentiel de croissance. Que ce soit en matière de biens de haute technologie, de produits manufacturés de base ou de services, les opportunités d'export offertes par une économie verte en plein essor sont importantes. Le développement des secteurs verts s'effectue par ailleurs à un rythme plus soutenu que celui du reste du commerce mondial et cette tendance devrait perdurer.

Les pays en développement disposent d'un large potentiel inexploité pour le développement de secteurs verts. Dans ce contexte, le commerce international à travers l'importation et l'exportation de produits verts peut faciliter leur expansion. D'importants défis restent cependant à relever afin de tirer parti de ce potentiel et de développer les échanges internationaux. Une des principales solutions pour atteindre cet objectif est la création d'un environnement favorable. Ceci passe par l'optimisation des cadres institutionnels et normatifs ainsi que par le développement des capacités productives, des investissements et des services financiers associés **aux secteurs verts de l'économie**. Une plus grande ouverture aux échanges et une attention approfondie vis-à-vis des questions d'équité sociale sont également souhaitables.

Alors que les entreprises des pays en développement les plus industrialisés saisissent des opportunités d'export liées aux technologies vertes, celles des pays moins industrialisés continuent de développer leur capacité d'export dans des secteurs tels que: les produits alimentaires "biologiques", les cosmétiques naturels, les biocarburants ou encore les produits de la pêche durable. Dans tous ces secteurs, les exportations des pays en développement connaissent une forte croissance qui se traduit notamment par des progrès en matière de développement rural et de protection de l'environnement.

En plus de ces biens verts, les services verts et plus particulièrement ceux en relation avec le tourisme offrent une large gamme d'opportunités d'exports aux pays en développement. Le Programme des Nations Unies pour L'Environnement (PNUE) estime ainsi que l'écotourisme permet aux acteurs économiques locaux de capturer une part des revenus touristique jusqu'à 4,75 fois plus importante que les formules de voyage dites "tout compris"².

Des secteurs verts dynamiques peuvent ainsi contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs nationaux dans les domaines économiques et sociaux.

²UNEP (2013)

B. Les Examens nationaux de l'export vert de la CNUCED

Les ENEV répondent à la demande croissante des pays pour une évaluation complète de leur potentiel relatif au développement de secteurs verts susceptibles de générer des opportunités d'export tout en contribuant à promouvoir un développement durable.

Chaque ENEV de la CNUCED est basée sur un processus intégrant une pluralité de parties prenantes au niveau national. A partir des résultats de la méthodologie "green product space" (espace produits verts) de la CNUCED, les parties prenantes identifient tout d'abord des secteurs verts dotés d'un potentiel prometteur en matière d'exportation. Par la suite l'ENEV conduit ses participants dans un examen interactif de l'environnement normatif, institutionnel et commercial caractérisant les secteurs identifiés.

Des équipes formées plusieurs experts nationaux collaborent étroitement avec les parties prenantes pour coordonner les activités de l'ENEV et préparer les rapports présentant les résultats de leurs travaux. Les intervenants de chacun des secteurs ciblés sont également consultés à travers des entretiens et des enquêtes par questionnaires. A cet effet les décideurs politiques et les opérateurs économiques sont notamment sollicités. Enfin, l'organisation d'ateliers permet aux divers intervenants de définir les objectifs de l'ENEV et de passer en revue ses conclusions.

Les résultats de l'examen des secteurs verts ont vocation à assister les décideurs politiques dans la conception de mesures permettant le développement des capacités productives et la mise à profit des opportunités d'export pour les productions dans lesquels leur pays a démontré un avantage comparatif. Les conclusions de l'ENEV sont également publiées et disséminées par la CNUCED et discutées par des chercheurs, des négociateurs commerciaux et d'autres membres de la communauté du commerce et du développement au sens plus large dans le cadre de forums internationaux organisés à Genève ou dans les régions concernées. L'expérience récoltée est ainsi largement diffusée.

L'ENEV permettra d'assister les pays en développement et les pays dotés d'économies en transition en vue des objectifs suivants:

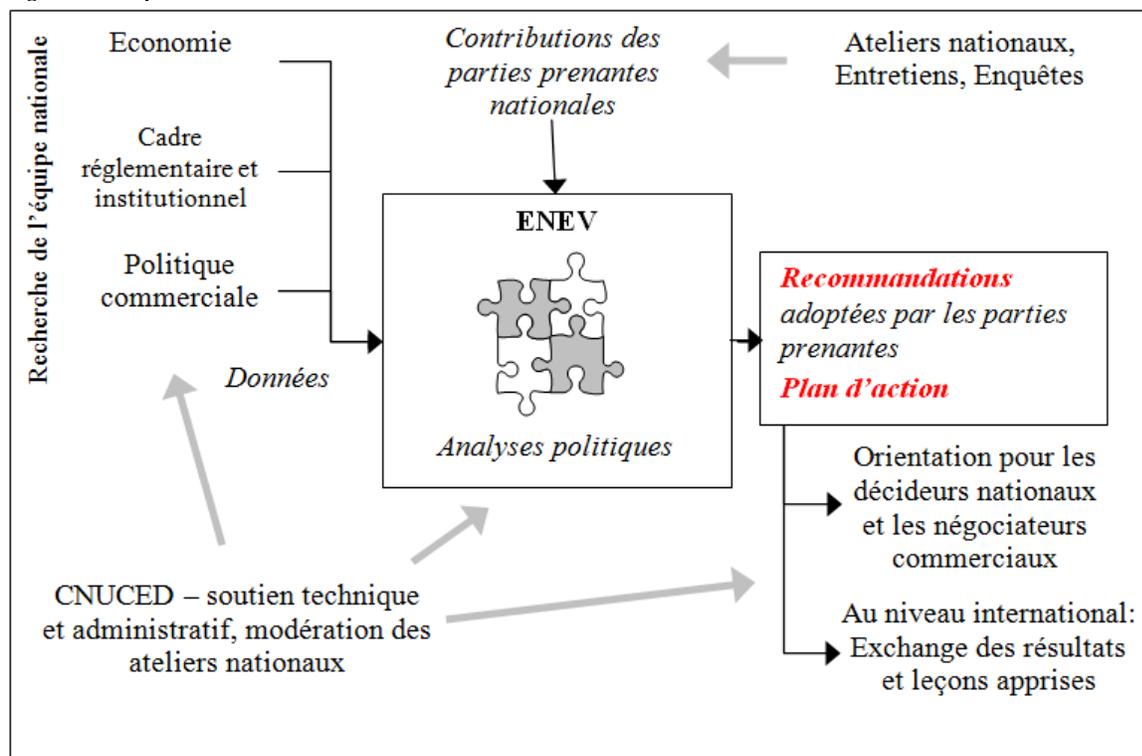
1. **Identifier et sélectionner au plan national des secteurs de production et d'export vert/durables;**
2. Examiner les besoins institutionnels, réglementaires et les dispositifs publics nécessaires au développement des secteurs de production durables sélectionnés;
3. **Préparer et adopter des recommandations ainsi qu'un plan d'action** afin de développer les capacités de production et d'export dans les secteurs sélectionnés.
4. **Mobiliser les soutiens techniques et financiers en vue d'appuyer la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action.** Ceci notamment au travers de leur intégration dans les plans et stratégies nationales de développement.

Les ENEV évaluent entre autres les implications des principales tendances des marchés ainsi que celles des réformes réglementaires et institutionnelles sur la future performance des secteurs verts envisagés. Ce faisant, ils conduisent les parties prenantes telles que les entrepreneurs ou les décideurs politiques à se pencher sur des enjeux majeurs tels que :

- Les objectifs nationaux de développement liés aux secteurs sélectionnés;
- Les forces et les faiblesses des diverses politiques de soutiens;
- Les éventuels freins institutionnels et réglementaires;
- Les approches novatrices pouvant permettre de renforcer en amont et en aval de la chaîne productive les liens avec les autres secteurs de l'économie nationale;
- Le rôle des femmes et de la jeunesse et la façon dont les opportunités et les conditions d'emploi peuvent être améliorées à l'avenir;

- Le rôle des entreprises et des entrepreneurs et les possibilités de renforcement de la collaboration et des synergies au niveau des chaînes de valeur;
- Les probables impacts de réformes sectorielles visant à permettre l'accès, notamment des plus démunis, aux services essentiels;
- Les possibilités de libéralisation commerciale susceptibles de générer, notamment au niveau des PME, des retombées en termes d'emploi et d'accès aux marchés étrangers;
- Les couts d'ajustement à court terme et la façon d'y faire face;
- L'impact de la libération des investissements nationaux et étrangers;

Figure 1: **Le processus de l'ENEV**



Les secteurs verts dans l'économie nationale

Il n'y a pas de définition internationalement reconnue des secteurs et des produits verts. Cependant, il est communément admis que les biens et services environnementaux tombent généralement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes:

1. Les biens et les services directement utilisés pour assurer la conservation de l'environnement comme le traitement des eaux usées ou des déchets solides ou encore le contrôle de la pollution atmosphérique. Les biens et services associés à cette catégorie englobent une large variété de produits industriels tels que des valves, des pompes ou des compresseurs qui peuvent être spécifiquement employés à des fins de conservation de l'environnement.
2. Les biens et les services dont la production, la consommation et/ou le traitement par le système de gestion des déchets ont un impact environnemental négatif réduit ou positif en comparaison de ceux d'un bien conventionnel utilisé aux mêmes fins. Cette seconde catégorie inclut les biens utilisés à d'autres fins que celles directement liées à la conservation de l'environnement. Elle intègre par exemple le papier fabriqué sans chlore, les équipements liés à la production d'énergies renouvelables ou permettant des économies d'énergie, les emballages en fibres végétales et tout un ensemble de

produits associés à l'agriculture biologique et à la pêche durable. De tels biens sont souvent qualifiés de préférables au point de vue environnemental.

Il est important de relever qu'en se basant sur la logique utilisée pour identifier la seconde catégorie de biens, tout produit peut avoir une variante verte. En effet, dans ce cas de figure les biens verts sont tous ceux qui ont un impact environnemental moins négatif que leurs équivalents conventionnels. La variante verte d'un bien conventionnel pourra par exemple être produite à partir de composants recyclés et/ou en utilisant des énergies renouvelables.

De manière générale, il peut parfois s'avérer plus pratique d'identifier un produit vert en étudiant le marché plutôt qu'en utilisant l'approche décrite précédemment. En effet, ce sont les consommateurs qui in fine achèteront ces biens et services et leur perception de ce qu'est un produit vert doit donc être prise en compte par les fournisseurs cherchant à satisfaire la demande.

Pour beaucoup de consommateurs les biens verts sont ceux produits à partir de composants naturels ou cultivés dans des conditions naturelles sans intrants artificiels. De tels produits se retrouvent typiquement dans des secteurs tels que l'alimentation, les cosmétiques ou la pharmacie.

Dans d'autres cas, ce sont les biens ayant un impact négatif réduit sur la santé qui peuvent être perçus comme verts par les consommateurs. Ces biens incluent notamment les produits alimentaires sans colorants ni conservateurs.

Enfin les biens produits par des communautés rurales pauvres à travers des mécanismes de commerce équitable peuvent être perçus comme verts. Ceci peut s'expliquer par le fait que les revenus tirés de leur vente améliorent les conditions de subsistance de communautés vulnérables et leur offrent ainsi la possibilité de mieux conserver leur environnement.

II. Produits verts au Maroc cadre politique et normatif

La promulgation d'une Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, puis son opérationnalisation au travers de deux stratégies nationales ont consacré l'engagement des autorités marocaines en faveur d'un développement durable. Ces avancées font suite à un approfondissement continu, tout particulièrement depuis le début des années 2000, du cadre politique et législatif fixant les orientations du Royaume dans les domaines liés à promotion économique et à la protection de l'environnement. Grâce à cet effort constant le Maroc dispose aujourd'hui d'un cadre stratégique et normatif cohérent couvrant l'ensemble des secteurs clés susceptibles de contribuer à un développement durable.

Parmi les éléments constitutifs du dispositif marocain de promotion du développement durable on peut distinguer des dispositifs orientés vers la protection de l'environnement, d'autres plus axés sur la promotion économique.

A. Dispositifs de protection de l'environnement

La politique de protection de l'environnement au Maroc s'appuie sur un ensemble de lois environnementales et de plans sectoriels de protection de l'environnement.

Les lois de protection de l'environnement

De la loi sur l'eau de 1996 à la loi cadre 99-12 portant **Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable**, un ensemble de dispositifs législatifs fixes les règles de la préservation et de l'utilisation des ressources environnementales.

La loi de 16 août 1995 sur l'eau fut la première grande loi de protection de l'environnement adoptée après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Partant du principe selon lequel "*le développement des ressources en eau doit permettre d'assurer une disponibilité en eau suffisante en quantité et en qualité (...) conformément aux aspirations d'un développement économique et social harmonieux*"³, la loi sur l'eau vise notamment à la protection et la conservation du domaine public hydraulique et à une mobilisation optimale des ressources en eau.

En 2003, trois textes législatifs majeurs portant respectivement sur la protection et la mise en valeur de l'**environnement** (loi 11-03), l'évaluation de l'impact environnemental (12-03) et la lutte contre la pollution de l'**air** (13-03) vinrent enrichir le corpus législatif marocain.

La loi 11-03 en particulier avait pour objet "d'édicter les règles de base et les principes généraux de la politique nationale dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement". Ces règles visent notamment à "**protéger l'environnement contre toutes formes de pollution et de dégradation (...)**, définir les orientations de base du cadre législatif, technique et financier concernant la protection et la gestion de l'environnement ; mettre en place un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement et l'indemnisation des victimes.

³ Secrétariat 'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement: Recueil des lois relatives à la protection de l'environnement

La loi 12-03 quant à elle, impose la conduite d'études d'impact sur l'environnement pour les projets présentant un risque d'impact négatif sur le milieu biophysique et humain. Elle a notamment vocation à s'appliquer dans des domaines tels que la construction d'infrastructure touristiques, l'agriculture ou encore les industries agroalimentaires et textile. Enfin la loi 13-03 vise à la prévention et la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques et s'applique entre autres aux activités industrielles, commerciales et agricoles.

Promulguée en 2006, la loi 28-00 régit la gestion des déchets. Elle impose notamment des obligations aux opérateurs économiques quant à la prévention de la nocivité des déchets, la réduction de leur production et leur élimination. Elle dispose que: "*les produits conçus, fabriqués et importés par les générateurs des déchets doivent présenter des caractéristiques de manière à ce que, lors de leur cycle de vie, la quantité et la nocivité des déchets engendrés par ces produits soient réduites en utilisant la technique disponible économiquement viable et appropriée.*"

Plus récemment, avec la loi 22-07 de 2010 le Maroc a procédé à la refonte de son cadre juridique en matière d'aires protégées. Ce texte s'appliquant à l'ensemble des catégories d'aires protégées⁴ vise entre autres à encadrer la création ce type d'aires et à définir leurs modalités d'aménagement et de gestion. Au travers de cette loi, la création d'aires protégées est présentée comme outil de promotion de l'écotourisme et un vecteur de développement durable.

En 2011 la loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de faune et de flore sauvages et au contrôle de leur commerce est venue encadrer l'exploitation et le commerce, tant sur le marché national qu'à l'exportation, des espèces menacées d'extinction. Cette loi s'appuie explicitement sur les dispositions de la convention relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Promulguée en 2015, la loi 81-12 relative au littoral vise entre autres la préservation des équilibres biologiques et écologiques, du patrimoine naturel et culturel, des sites historiques et archéologiques, des paysages naturels et la lutte contre l'érosion du littoral ainsi que la prévention, la lutte et la réduction de la pollution et de la dégradation du littoral et la réhabilitation des zones et des sites pollués ou détériorés.

Finalement la loi cadre 99-12 venue consolider et renforcer cet arsenal juridique, fixe les objectifs fondamentaux de **l'action de l'Etat en matière de protection de l'Environnement et de Développement Durable**. Elle a pour objectifs de renforcer les mesures de protection des ressources et des milieux naturels et **de lutte contre les pollutions à travers l'intégration du développement durable** dans les politiques publiques sectorielles et le renforcement des mesures de gouvernance environnementale.

Les accords multilatéraux sur l'environnement mondial et régional (AME)

Outre l'adoption des lois de protection de l'environnement, le Maroc est également partie à de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement parmi lesquels on peut citer:

- Les Conventions de Rio : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)
- Les Conventions de Stockholm sur les polluants organiques persistant, de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

⁴D'après l'Article 2 de la loi 22-07, les aires protégées incluent les catégories suivantes: parc national, parc naturel, réserve biologique, réserve naturelle, site naturel

- La Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles

Les stratégies et programmes de protection de l'environnement (MANE et SPE)

En plus de la production normative, le dispositif de protection de l'environnement au Maroc comprend des stratégies et des plans d'action visant à restaurer et/ou à préserver l'environnement. Les autorités marocaines se sont ainsi engagées dans le développement d'une Stratégie nationale de protection de l'environnement (SNPE) avec pour objectif de *renforcer la performance environnementale(...) et introduire l'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans ou programme à tous les niveaux*⁵.

La Mise à niveau environnementale (MANE) est une autre illustration de cette démarche active de protection de l'environnement au Maroc. Le caractère opérationnel de la MANE transparaît dans le quadruple objectif assigné à cette dernière: *"résorber le retard accusé dans la maîtrise de la gestion de l'environnement, restaurer les conditions environnementales des milieux naturels, valoriser les ressources écologiques et améliorer le cadre environnemental des citoyens, des entreprises et des territoires et asseoir les bases du développement local durable"*.

La MANE s'est déclinée au niveau local par la signature de conventions cadres avec l'ensemble des 16 régions du pays et de plusieurs centaines de conventions spécifiques avec les préfectures et les provinces. Elle a également été mise en œuvre à travers une série de programmes tels que le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) lancé en 2005 et qui vise à atteindre pour 2016 un volume de traitement de 40% des eaux usées (80% en 2020) ou encore le Programme national de prévention de la Pollution Industrielle (PNPPI).

Toujours au titre des réalisations phares de la MANE on peut citer le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM). Avec un coût évalué à 40 Milliards de DH, ce dernier vise entre autres à:

- Assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte professionnalisée de 85% en 2016 et de 90% en 2020
- Réaliser des centres d'enfouissement de Valorisation des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100%) en 2020.
- Réhabiliter ou fermer toutes les décharges existantes (100 %) en 2020.

B. La promotion du développement durable

Lors de ses discours du Trône de 2009 et 2010, sa Majesté le Roi Mohamed VI a exhorté le gouvernement à préparer une charte nationale de l'environnement et du développement durable ayant force de loi. Cet appel a marqué le début d'une refonte du cadre stratégique et juridique de promotion du développement durable du royaume. Il a ainsi conduit à l'élaboration et à l'adoption successive d'une *Charte nationale de l'environnement et du développement durable* et d'une *Stratégie de développement durable* (SNDD). Ces deux dispositifs ont pour effet attendu le renforcement de la cohérence et de la portée d'un ensemble de plans sectoriels pertinents pour la promotion de l'export vert⁶.

B.1. La Charte nationale de l'environnement et du développement durable

Publiée sous la forme d'une loi-cadre dans le bulletin officiel du 20 mars 2014, la Charte nationale de l'environnement et du développement durable a été élaborée en 2011 à l'issue d'un processus national de concertation. La charte *"fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de protection de l'environnement et de développement durable"* et se veut la base des politiques publiques du Maroc dans ce domaine. Elle vise ainsi à intégrer le développement durable dans les politiques publiques sectorielles et

⁵Département de l'Environnement: Fiche de la Stratégie nationale de protection de l'environnement

⁶voir sous-section B.3 pour un aperçu des plan pertinents

identifie des "secteurs et activités disposant d'une haute potentialité de durabilité et présentant un caractère prioritaire" parmi lesquels figurent l'agriculture, le tourisme et l'industrie.

En plus de sa dimension nationale, la charte constitue un référentiel pour la coopération du Maroc avec les Nations Unies. A cet égard, le plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2012 - 2016 appelle à la mise en place de "*mécanismes de coordination et de convergence (...) pour que les stratégies nationales liées à l'environnement et au développement durable (...) soient traduites en plans d'action opérationnels et sectoriels concertés (...) intégrant les principes de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable*"⁷.

Enfin la loi cadre à travers laquelle la charte a été promulguée fixe au gouvernement l'obligation d'élaborer, une Stratégie Nationale de Développement Durable et d'intégrer dans un délai de deux ans la durabilité dans tous les secteurs.

B.2. Stratégie nationale de développement durable Stratégie (SNDD)

La SNDD a été élaborée à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes: secteur public, opérateurs privés et société civile⁸. Son élaboration s'inscrit dans une démarche d'orientation, d'harmonisation et d'amélioration continue de la promotion du développement durable au Maroc. A cet effet, la SNDD prend en compte les stratégies et les programmes sectoriels concourant à la réalisation des objectifs de développement durable du Maroc. Il est aussi attendu que sa mise en œuvre débouche sur la révision du cadre législatif et réglementaire de même que sur la poursuite de la mise à niveau environnementale⁹.

La stratégie comprend en outre des mesures visant au développement de filières vertes, à la promotion de pratiques durables et à l'introduction ou à l'extension de mécanismes de certification et/ou de labellisation dans des secteurs tels que la pêche, l'agriculture biologique ou l'artisanat. Elle confirme également l'importance du secteur des énergies renouvelables et propose le classement de la filière des PAM parmi les filières vertes considérées comme des axes productifs à fort potentiel en termes de développement durable.

L'encadré suivant contient une liste non exhaustive de mesures figurant dans le rapport final de la SNDD finalisé en aout 2014 et présentant un intérêt particulier dans le cadre du présent ENEV.

Encadré 1: Mesures extraites de la SNDD

- 21.4 Mettre en place des organismes de garantie pour soutenir le financement des filières vertes.
- 28.3 Initier un programme de développement d'une agriculture biologique (crédit d'impôt, sections bio des interprofessions, encouragement aux produits bio au niveau du marché national, promotion des produits bio à l'export).**
- 28.5 Développer un Label Bio national à forte valeur ajoutée pour le consommateur (en particulier à l'export).
- 31.5 Appuyer les initiatives visant à développer, à implanter et à faire reconnaître des pratiques d'exploitation durable dans le secteur de la capture (ressources halieutiques)
- 32.1 Mettre en valeur des produits aquatiques du Maroc :
 - Augmenter la notoriété et la visibilité des produits marocains sur les marchés internationaux.
 - Augmenter la certification des produits nationaux, notamment les produits issus de la pêche artisanale.
 - Encourager les initiatives visant l'implantation de la traçabilité et de l'éco certification pour les produits aquatiques.

⁷UNDAF

⁸SNDD (2014)

⁹Département de l'Environnement. Fiche de la Stratégie nationale de développement durable

35.6 Offrir des gammes de Plantes Aromatiques et Médicinales, à forte valeur ajoutée, dans le respect de la capacité productive des écosystèmes.

35.7 Placer le Maroc en tant que leader dans la filière des PAMs et améliorer la notoriété des produits marocains (actions de prospection, présence dans les salons internationaux spécialisés, partenariats commerciaux).

48.3 (...) Mettre en place des mesures incitatives en matière de financement et de fiscalité des filières couvrant toute la chaîne de valeur : formation – R&D – industrialisation – production – commercialisation – services.

54.2 Favoriser et valoriser les techniques de production (artisanales) traditionnelles.

54.4 Créer un label (artisanal) marocain respectant les normes internationales.

B.3. Les Plans sectoriels pertinents

Le Maroc dispose d'un ensemble complet de plans sectoriels couvrant un large éventail d'activités économiques liées à l'export vert. Des priorités nationales et des stratégies d'action ont ainsi été établies pour des domaines tels que: l'agriculture, le tourisme, l'industrie, les énergies renouvelables ou encore la pêche.

Dans le cadre de la présente étude de base, les Plan Maroc Vert pour l'agriculture, le Pacte national pour l'émergence industrielle et le plan Halieutis revêtent un intérêt tout particulier.

Le Plan Maroc Vert (PMV)

Lancé en avril 2008, le PMV fixe les orientations du développement de la politique agricole marocaine. Il est le fruit d'une approche globale couvrant aussi bien les aspects économiques que les enjeux sociaux et environnementaux.

Le PMV vise à faire de l'agriculture le principal levier de croissance du pays dans un horizon de 10 à 15 ans, ceci notamment à travers l'accroissement de la valeur des exportations et l'amélioration du revenu agricole en faveur des populations rurales.

En vue d'assurer un développement inclusif de l'agriculture, le plan pose deux orientations stratégiques distinctes. La première est le développement, principalement dans des zones irriguées et le bour favorable, d'une agriculture moderne à forte valeur ajoutée. Des productions telles que les agrumes, les primeurs, les céréales ou le lait ont ainsi été ciblées à travers l'organisation de filières interprofessionnelles et la conclusion de contrats de programme. La deuxième option quant à elle s'inscrit plus dans une optique de lutte contre la pauvreté. Elle consiste à améliorer le revenu agricole des exploitants à travers la promotion d'une agriculture solidaire dans les zones de montagnes, les oasis et le bour défavorable, tout en contribuant à la sauvegarde des ressources naturelles. Dans cette optique l'adoption de cultures à forte valeur ajoutée (olivier, amandier, figuier) et la mise en œuvre de projets de diversification et de cultures de niche (safran, miel, plantes médicinales) seront soutenues. On peut par ailleurs relever que dans le PMV, le développement du secteur des plantes aromatiques, médicinales et des produits du terroir est spécifiquement associé à la sauvegarde des ressources naturelles pour une agriculture durable.

Outre les fondements susmentionnés, le Plan Maroc vert met en avant l'utilisation de l'agrégation, la promotion de l'investissement privé, l'adoption d'une approche contractuelle et la refonte du cadre sectoriel comme outils privilégiés de mise en œuvre. L'agrégation en particulier est définie comme: "*un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel qui permet notamment de dépasser les contraintes liées à la fragmentation des structures foncières tout en assurant aux exploitations agrégées de*

bénéficiaire des techniques modernes de production et du financement et d'accéder au marché intérieur et extérieur¹⁰.

Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020

Le secteur industriel génère plus de 28% pourcent du PIB du Royaume¹¹. Il englobe notamment des sous-secteurs tels que l'agro-alimentaire, le textile et le cuir, la chimie et la parachimie, la mécanique et la métallurgie, l'électricité et l'électronique. Le tableau ci-dessous fournit une indication sur la taille et l'attractivité de ces divers domaines d'activité.

Tableau 1: Poids et contributions des divers sous-secteurs dans l'industrie marocaine¹²

	Production industrielle (Mds DH)	% de la production industrielle	Investissements (Mds DH)	% des investissements
Chimie-Parachimie	132	43%	13,35	56%
Agro-alimentaire	86,2	28%	4,5	19%
Métallurgie et mécanique	36,9	12%	2,7	11%
Textile et cuir	28,8	9%	1,7	7%
Electrique et électronique	20,4	7%	1,4	6%

Comme on peut le voir le secteur de la chimie et de la parachimie occupe une place prépondérante dans la production industrielle avec près de la moitié de la valeur de la production et des investissements. Le secteur de l'agroalimentaire avec plus d'un quart de la valeur produite et un cinquième des investissements représente le second pôle industriel majeur du pays.

Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 vise à générer un demi-million d'emplois et à accroître la part du secteur industriel (position) de plus de 9 points dans le PIB du pays. Ce plan s'appuie sur 10 mesures clés. Parmi les objectifs spécifiques présentant un intérêt dans le contexte d'une ENEV on peut notamment citer: la "création d'une nouvelle dynamique et d'une nouvelle relation entre grands groupes d'entreprises locomotives et PME" le "suivi des accords de libre-échange (ALE) en cours de négociation, et une surveillance (...) du respect des dispositions des ALE existants"¹³.

On peut également noter que le plan prévoit une dotation de 20 milliards MAD (soit environ plus de 2 milliards de dollars) en faveur d'un fonds d'investissement industriel public.

Le plan Halieutis

Avec un poids estimé à 2,3% PIB national et 7% de la valeur totale des exportations du pays (50% de la valeur de ses exportations agroalimentaires¹⁴), le secteur de la pêche occupe une place importante dans l'économie du royaume. Lancé en septembre 2009, le plan Halieutis est venu accélérer la modernisation de ce secteur clé.

¹⁰ Ministère de l'Agriculture. Le système d'agrégation: <http://www.agriculture.gov.ma/pages/le-modele-de-lagrégation>

¹¹Source Banque Mondiale. Données 2013: <http://data.worldbank.org/indicator/NV.IND.TOTL.ZS>. Ces données intègrent le secteur minier.

¹²Source: Centre Marocain de Promotion des Exportations, Dossier de presse MIDEEST 2014

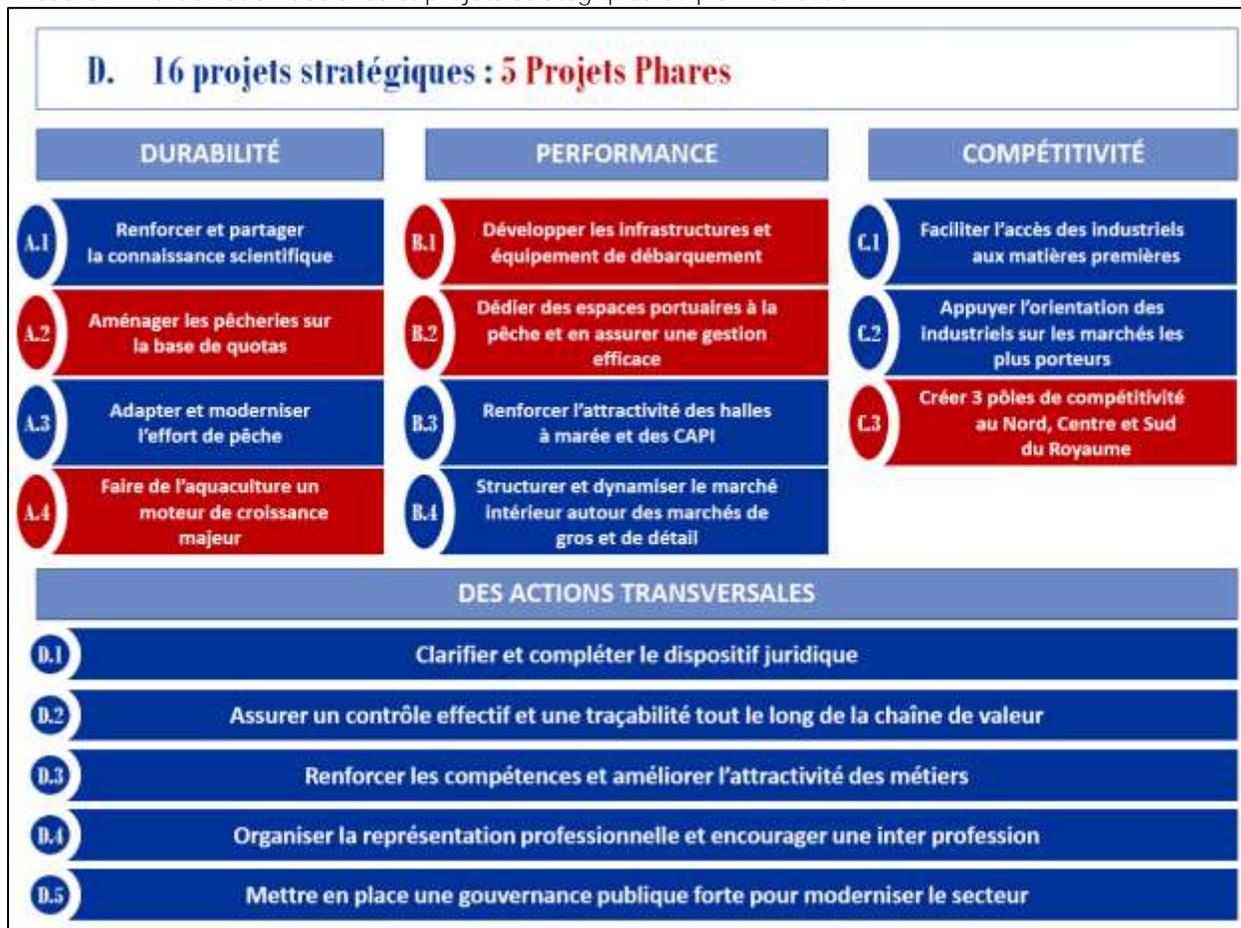
¹³Centre Marocain de Promotion des Exportations (2014)

¹⁴Source: Dossier de presse Salon international Halieutis 2015

Le plan se fixe d'ambitieux objectifs en matière de: création de ressources et de recettes d'exportation (multiplication par 2,6 des revenus générés par le secteur), création d'emploi (près de 75 000 emplois directs et indirects créés), hausse de la production et durabilité de la ressource (à travers notamment une généralisation d'un système de quotas).

Afin d'atteindre ces cibles le plan prévoit l'articulation d'un ensemble de projets et de priorités d'action autour de trois grands axes stratégiques que sont le renforcement de la durabilité, de la performance et de la compétitivité. L'encadré suivant détaille le dispositif prévu et met en avant 5 projets phares

Encadré 2: L'articulation des axes et projets stratégiques du plan Halieutis¹⁵



Parmi les éléments du plan particulièrement importants dans une optique de promotion des exports verts on relèvera entre autre:

- L'accent mis sur le triptyque renforcement des connaissances scientifiques, généralisation de systèmes de quotas et développement de l'aquaculture
- La volonté de renforcer la traçabilité des produits
- L'importance accordée à la génération de valeur ajoutée par les opérateurs marocains (notamment les industriels)
- Le soutien aux opérateurs économiques par le biais du renforcement de l'ensemble des éléments de la chaîne de valeur et un appui spécifique en vue de l'identification de marchés d'exportation

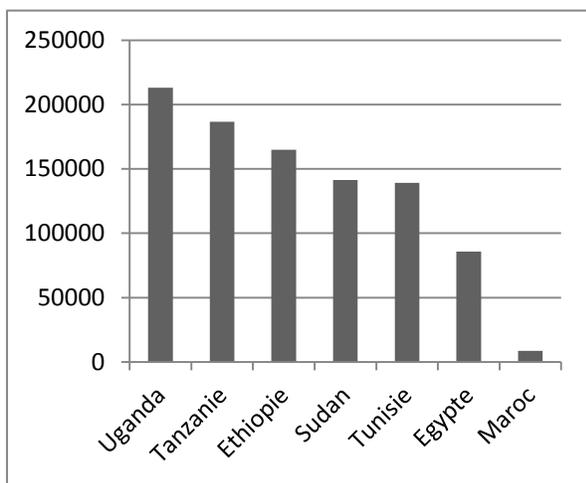
¹⁵Extrait de la présentation du plan Halieutis par Mme Sabah LAZRAO, Directrice des Industries de la Pêche, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

C. Les productions sous certification biologique

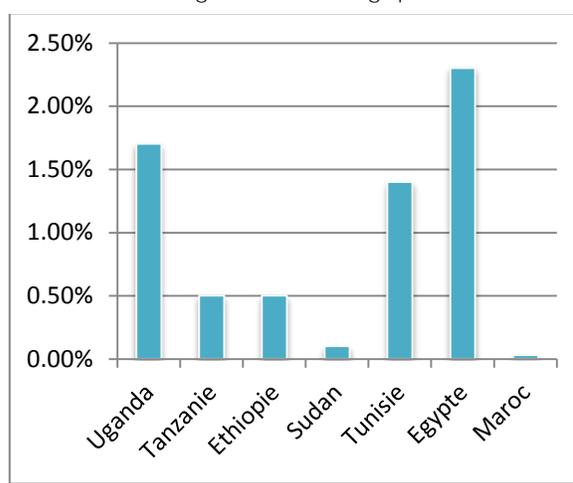
Aux vues de son cadre naturel, de ses orientations stratégiques et de la croissance continue des débouchés¹⁶, le Maroc dispose de réels atouts pour le développement de ses exportations dans le domaine de l'agriculture biologique. Ce constat est renforcé par ce qui apparaît comme une importante marge de développement pour l'agriculture biologique dans le royaume. Dans un contexte marqué par une croissance de 7% de l'agriculture biologique en Afrique, le Maroc semble en effet disposer d'un réel potentiel inexploité. Ainsi malgré le fait qu'il peut être considéré comme le 5^{ème} exportateur de produits agricoles en Afrique¹⁷, l'agriculture organique y est encore peu développée que ce soit en termes de superficie agricole dédiée (15^{ème} rang africain), de part des terres agricoles consacrées (22^{ème} rang africain) ou encore du nombre de producteurs certifiés (environ 200¹⁸).

Les graphiques suivants permettent de comparer la taille du secteur de l'agriculture organique au Maroc avec celle des principaux producteurs africains.

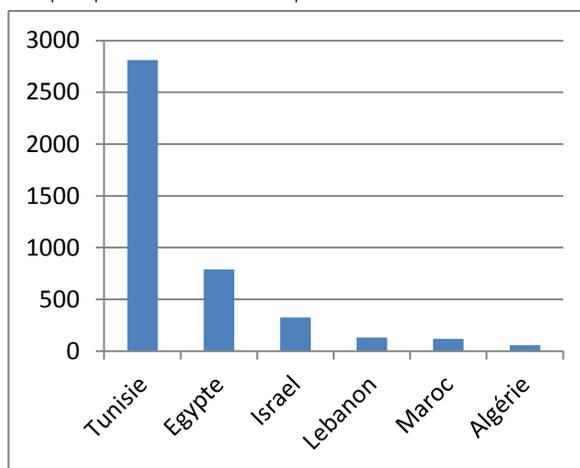
Graphique 1: Superficie consacrée à l'agriculture biologique



Graphique 2: Pourcentage des terres agricoles consacrées à l'agriculture biologique



Graphique 3: Nombre de producteurs recensés



¹⁶Entre 2004 et 2013 le marché mondial des produits alimentaires (aliments et boissons) est passé de 28,7 à 72 milliards de dollars. En 2013 la croissance du marché européen était estimée à 6% et sa valeur totale à 31 milliards de dollars soit 43% de la valeur du marché mondial

¹⁷Selon les données UN COMTRADE pour l'année 2013 pour les catégories de produits correspondant aux chapitres 0, 1, 22 et 4 de la classification SITC Rev 3

¹⁸Source MOAN 2014

En plus de cette marge de développement, le Maroc dispose de nombreux atouts comme la richesse de son savoir-faire agricole traditionnel et de ses indications d'origine et de ses appellations d'origine. L'Office Marocain de la propriété industrielle et commerciale recense ainsi 20 indications et appellations couvrant des produits aussi divers que les huiles d'olives et d'argan, les fruits, le fromage, les épices, la viande ou le couscous¹⁹.

La signature le 16 janvier 2015 d'une convention entre l'Union Européenne et le Maroc sur la reconnaissance mutuelle des signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles représente à cet égard une opportunité de valoriser les productions marocaines de haute qualité.

Les principales productions

Si le Maroc dispose à priori d'un potentiel inexploité en matière de production sous label biologique, il est cependant une des nations africaines (et du sud de la Méditerranée) disposant de la plus large superficie allouée à la collecte dans la nature de produits labélisés "biologiques". Avec plus de 817 000 ha consacrés à ce type de production le Maroc se classe troisième en Afrique et occupe la place de leader au niveau des pays du sud de la méditerranée devant des pays comme la Tunisie²⁰.

L'argan et les PAM représentent la quasi-totalité de ce type de productions avec respectivement 73.1% et 21.6% de la quantité totale récoltée. A cet égard, on peut noter qu'avec plus de 2000 ha dédiées à la production de PAM selon les standards de l'agriculture biologique, le Maroc se classe parmi les principaux producteurs du secteur en Afrique derrière la Tanzanie (10 000 ha) et Madagascar (5 000 ha)²¹.

Une large proportion de la production marocaine sous label biologique est destinée à l'export avec une prépondérance (près de 60% du total des exportations) des fruits et les légumes précoces tels que les asperges, poivrons, tomates, melon, concombres et les fraises. Les produits transformés représentent pour leur part plus de 20% des exportations. Dans cette catégorie, l'huile d'argan et le jus d'orange surgelé sont les deux produits majeurs mais on peut également mentionner les produits de l'olive, les fraises surgelées, les câpres et les haricots verts en conserve. Enfin, les agrumes avec 10% de la production représentent également un des produits phares de l'agriculture biologique²² marocaine.

Cadre normatif et institutionnel de l'agriculture biologique

La loi 39-12 du 16 janvier 2013, dont les dispositions sont harmonisées avec la réglementation européenne²³, fixe les règles de production, de préparation et de commercialisation des produits agricoles et aquatiques issus du mode de production biologique. Ce texte établit également les obligations des opérateurs qui entendent faire bénéficier leurs produits de la mention "produit biologique."²⁴ En plus des règles de production, la loi 39-12 fixe les bases du système de contrôle et de certification des produits biologiques et réglemente les modalités d'étiquetage de ces derniers.

Au plan organisationnel, l'**Association Marocaine de la Filière des Productions Biologiques (AMABIO)** est le principal représentant des acteurs du secteur. Créée en 2010 elle regroupe entre 100 et 200 membres. En

¹⁹ <http://www.ompic.org.ma/sites/default/files/field/Registre%20National%20des%20IG%20%26%20AO%20version%20fran%3%A7aise.pdf>

²⁰Source MOAN 2014 et IFOAM 2015

²¹ IFOAM 2015

²²Mediterranean Organic Agriculture Report (MOAN) 2014

²³ Règlement 834/2007 de la Commission Européenne

²⁴Loi 39-12

2011 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert elle a signé un contrat programme avec les autorités pour un montant total de 1.121 milliards de DH soit près de 115 millions de dollars US. Portant sur la période 2011-2020, le financement de cet accord sera assuré à 25% par les autorités et à 75% par les professionnels du secteur eux-mêmes à travers la réalisation d'investissements et des contributions en nature.

Les principaux objectifs chiffrés du contrat programme pour 2020 sont les suivants²⁵:

- Décuplement de la superficie consacrée à l'agriculture biologique pour atteindre 40 000 ha (8'560 ha en 2013)
- Décuplement de la production pour atteindre 400 000 tonnes (en 2013 la production s'élevait à 8 000 tonnes)
- Multiplication par 6 du volume des exportations
- Multiplication par 8 des apports de devises générés par le secteur
- Création de 35 000 emplois²⁶

On peut également noter que le plan prévoit un soutien financier à la certification des productions de même qu'un appui à la création d'opportunités d'export ciblant notamment les produits transformés²⁷.

Aux vues du fort potentiel de développement de l'agriculture biologique au Maroc, une des questions importantes qui sera envisagée lors de l'ENEV sera l'identification d'éventuelles barrières au développement des exportations de cette filière.

D. Certifications ISO et autres certifications pertinentes au Maroc

Les certifications ISO offrent un référentiel international permettant d'attester qu'un produit, service ou système répond à des exigences spécifiques en matière de qualité. A ce titre elles peuvent faciliter les exportations. Dans le cadre d'un ENEV trois certifications apparaissent particulièrement pertinentes:

- *La certification ISO 9001* atteste de la conformité du système de gestion de la qualité des organismes en ce qui relève de leur aptitude à fournir des produits répondant aussi bien aux exigences de la législation qu'à celles de leurs clients. Cette certification est de loin la plus répandue des 3 certifications envisagées ici et on observe une hausse de près de 73% du nombre de certifications accordées au Maroc entre 2009 et 2013²⁸.
- La certification ISO 14001 pour sa part établit les exigences relatives à un système de management environnemental. Elle vise notamment à permettre aux organisations d'améliorer leur performance environnementale grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et à la réduction des déchets²⁹. Cette certification permet aux entreprises de définir une politique environnementale combinant normes légales et volontaires. Depuis 2011 l'enquête ISO révèle un volume annuel croissant de certifications ISO 14001 accordées à des organismes basés au Maroc.
- La certification ISO 22000 quant à elle, a trait à la qualité de systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires. Elle permet d'attester que les organismes disposent des aptitudes nécessaires à la production de denrées alimentaires offrant les caractéristiques de sûreté requises pour leur consommation. L'enquête ISO montre un volume annuel de certification 22000 relativement stable depuis le début des années 2010 avec environ 50 certifications annuelles.

²⁵ Rapport de diagnostic pour la préparation d'un plan d'action national pour la promotion des MCDP version Mai 2015

²⁶ Données 2013 tirées du Mediterranean Organic Agriculture Report (MOAN) 2014

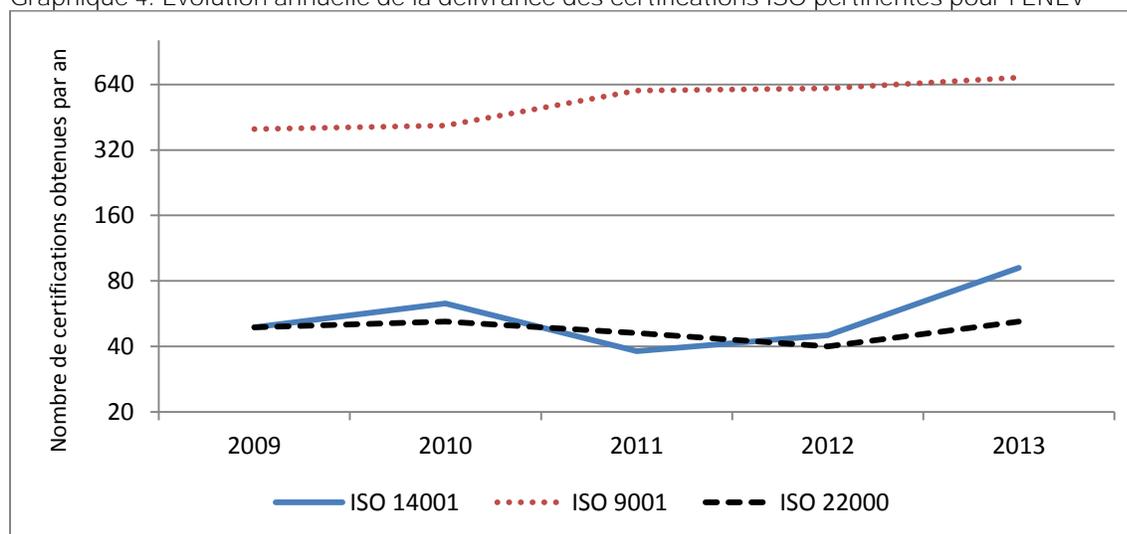
²⁷ Ibid

²⁸ Source Enquête ISO 2013

²⁹ Source ISO: http://www.iso.org/iso/fr/introduction_to_iso_14001_fr_Id.pdf

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle du nombre de certifications accordées au Maroc pour chacune de ces trois normes.

Graphique 4: Evolution annuelle de la délivrance des certifications ISO pertinentes pour l'ENEV



Outre les certifications ISO, on peut noter un réel dynamisme dans le domaine de la normalisation au Maroc. Avec la création de l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) institué par la loi 12-06 de 2011 et l'adhésion du Maroc à plusieurs instances internationales de référence le pays se classe parmi les plus actifs du continent aussi bien pour la production de normes que pour le nombre d'entreprises certifiées³⁰. Ce constat se confirme pour les certifications mentionnées plus haut. En 2013, le Maroc se classait par exemple parmi les 5 pays africains ayant enregistré le plus de certifications ISO 9001, 14 001 et 22 000.

E. Investissement et environnement des affaires au Maroc

Avec trois années de hausse continue des investissements directs étrangers (IDE), le Maroc s'est classé en 2013 parmi les 5 premières destinations du continent africain dans ce domaine. Ainsi, les IDE réalisés dans le royaume se sont établis en 2013 au niveau record de 3,36 milliards de dollars US³¹. Cette performance s'explique notamment par les efforts entrepris en vue de soutenir la diversification de l'économie et de favoriser le développement de secteurs industriels à plus forte valeur ajoutée.

L'attractivité du Maroc se vérifie également au niveau des classements internationaux en matière de compétitivité économique et de performance de l'environnement des affaires. Le royaume figure ainsi parmi les 5 pays africains les mieux notés du classement Doing Business de la Banque Mondiale qui lui attribue la 71^{ème} place mondiale. Ce classement s'explique en partie par le score élevé obtenu par le royaume (31^{ème} mondial) dans la sous-catégorie liée au commerce international au niveau de laquelle il obtient des résultats comparable à ceux de pays développés notamment pour le temps nécessaire à la réalisation d'exportations. Le coût des opérations liées à l'export apparaît lui aussi particulièrement compétitif (595 dollars US par conteneur soit le 12^{ème} coût le plus faible recensé).

Les données du classement du Forum Economique Mondial sur la compétitivité des pays confirment celles de la Banque Mondiale. Le royaume y figure également dans le peloton de tête des pays africains (4^{ème}) et se

³⁰Source: Rapport de diagnostic pour la préparation du plan MCPD (version Mai 2015)

³¹Données comparées depuis 1995. Source UNCTAD Stats et World Investment Report 2014 (UNCTAD)

classe une fois encore aux alentours du 70^{ème} rang mondial grâce notamment à l'efficience de ses marchés de biens et de son secteur bancaire.

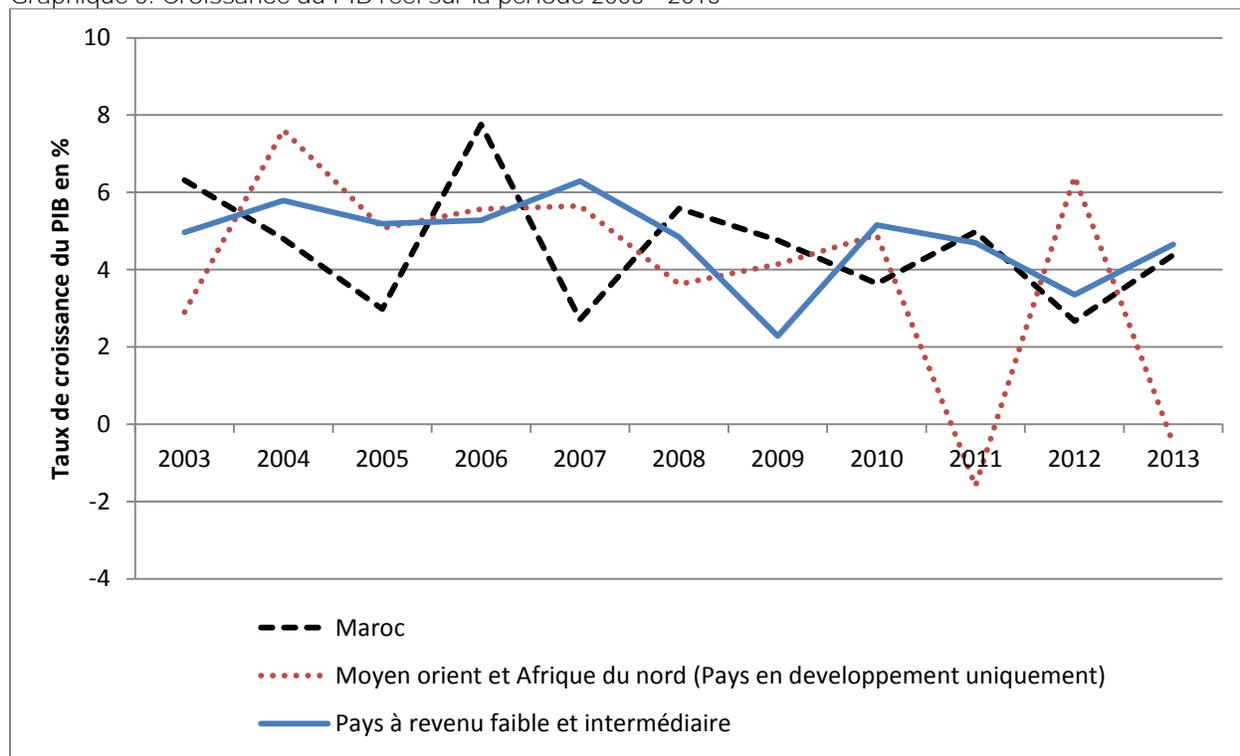
On peut cependant noter à l'examen des résultats de ces deux classements l'existence d'une vraie marge de progression pour les questions liées à l'accès au crédit, à la formation ou encore à l'appui à l'innovation.

III. Croissance économique et commerce international au Maroc

A. Croissance économique

Entre 2003 et 2013 le PIB a connu un rythme de croissance moyen de près de 4,7% soit plus de 0,7 points de plus que la moyenne des pays d'Afrique du nord et du moyen orient mais 0,2 points de moins que la moyenne des pays à revenu faible et intermédiaire.

Graphique 5: Croissance du PIB réel sur la période 2003 - 2013³²



Comme le montre le graphique ci-dessus, la croissance marocaine est marquée par une volatilité supérieure à celle des pays à revenus faibles et intermédiaire mais moindre que celle de la moyenne des pays d'Afrique du nord et du moyen orient. En outre, depuis 2010 cette volatilité tend à diminuer et la trajectoire de croissance du Maroc à s'aligner sur celle des pays dotés d'un revenu national comparable.

B. Commerce extérieur

B.1 Tendence générale

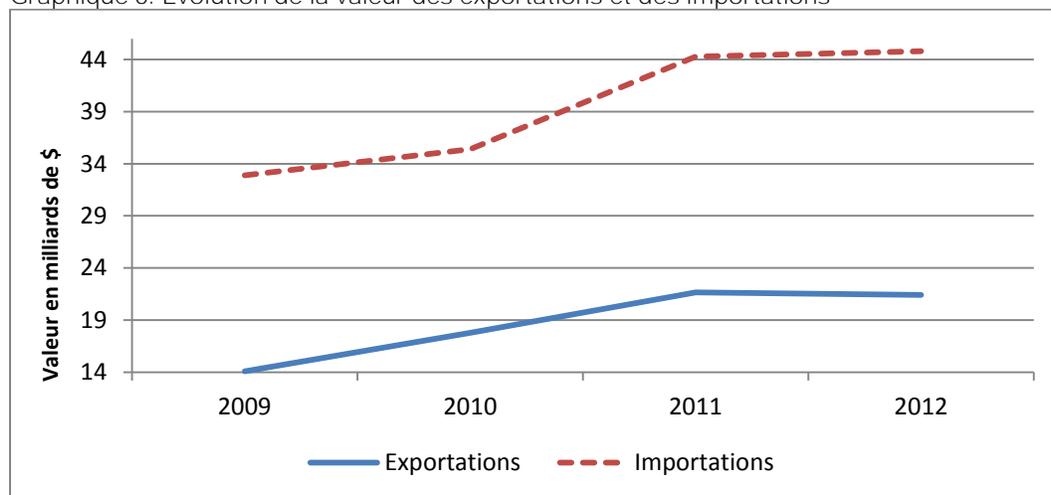
En 2013, les exportations de marchandises du Maroc ont crû de 1,8% par rapport à 2012 s'établissant à 21,822 milliards de Dollars US³³. Sur la même période, les importations de marchandises atteignaient 45,09 milliards de Dollars US établissant le déficit de la balance commerciale de marchandises à 23,27 milliards de Dollars US.

On observe d'ailleurs de façon générale, que la valeur totale des importations marocaines excède régulièrement celle des importations depuis 2004 ce qui contribue au creusement du déficit commercial marocain comme l'illustre le graphique ci-dessous.

³²Source Banque Mondiale

³³Source UNCTAD Stats

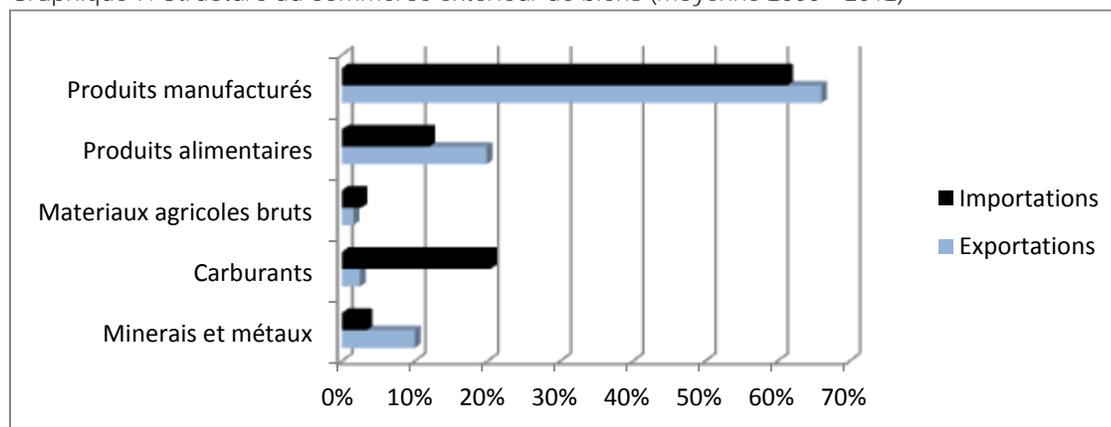
Graphique 6: Evolution de la valeur des exportations et des importations



Parmi les explications avancées pour expliquer cette tendance figurent: la concentration des exportations marocaines sur une gamme réduite de produits à faible valeur technologique, une faible diversification des marchés d'exportations et une vulnérabilité à des facteurs exogènes (cours des matières premières et devises)³⁴.

Sur la période 2000 - 2012 on observe de façon constante une prédominance des produits manufacturés (66% en moyenne) et des produits alimentaires (20% en moyenne) dans la structure des exportations (voir graphique ci-après). Au niveau des importations les produits manufacturés représentent également la première catégorie de biens importés même si la tendance est au recul de leur part relative et à un accroissement de celle des carburants (respectivement -10% et + 10% entre 2000 et 2012).

Graphique 7: Structure du commerce extérieur de biens (moyenne 2000 - 2012)



B.2 Principaux marchés d'export et accords de libres échange

Marchés d'export

Pour ce qui est des partenaires commerciaux du Maroc on observe une forte concentration des échanges sur quelques marchés principaux. On note ainsi que les 5 premiers partenaires commerciaux du royaume absorbent 53,8% de ses exportations et que ce chiffre grimpe à plus de 68% si l'on considère ses 10 premiers partenaires commerciaux.

³⁴Source: Ministère de l'Economie et des finances - projet de loi de finance pour l'année budgétaire 2013

Dans le détail on note que les pays de l'Union européenne constituent un marché incontournable absorbant 56,9% des exportations du royaume. Au sein de cet ensemble, l'Espagne (13,18%) et la France (12,39%) accueillent plus de 25% de l'ensemble des exportations du Maroc. Les autres destinations privilégiées des exportations marocaines sont le Brésil (5,79%), l'Inde (5,47%), les Etats unis (3,68%) et la Chine (2%).

Le commerce avec les autres pays d'Afrique et du bassin méditerranéen est pour sa part beaucoup moins développé (moins de 11% du total des exportations). Hormis la Turquie (1,76%) et l'Algérie (1,25%) aucun des autres marchés de cette région n'accueille plus de 0,6% des exportations du Maroc. Parmi les partenaires régionaux notables on peut citer le Sénégal (0,59%), la Mauritanie (0,58%) et l'Egypte (0,56%).

Accords de libre échange et d'intégration économique

Les liens commerciaux étroits entre le Maroc et les Etats de l'Union européenne ont été renforcés par un accord d'association entré en vigueur en 2000. Dans le cadre de cet accord, le Maroc s'est vu reconnaître un statut avancé visant notamment à l'intégration progressive de son économie au marché unique européen. Toujours au chapitre du renforcement des relations euro-marocaines, des négociations sur un accord de libre échange complet et approfondi (ALECA) ont été engagées en mars 2013³⁵.

Dans la perspective plus large du bassin méditerranéen, on notera également l'appartenance du Maroc à l'Union pour la Méditerranée (Euromed ou UpM). Incluant les 28 Etats membres de l'UE, la Commission Européenne ainsi que 15 pays méditerranéens, l'UpM a été lancée en juillet 2008 sur les bases du processus de Barcelone. Elle vise à promouvoir la coopération régionale notamment dans les domaines du développement des entreprises, des transports, de l'énergie et de l'environnement.

Les autres accords commerciaux conclus par le Maroc avec ses principaux partenaires incluent:

- L'accord de libre échange (ALE) avec les Etats Unis entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005 et ayant vocation à couvrir tous les secteurs d'activité économique
- L'ALE avec la Turquie sur les produits industriels conclu le 7 avril 2004
- Les accords avec tout ou partie des pays de la Ligue Arabe et visant au démantèlement total au partiel des barrières tarifaires et à la promotion du libre échange. A ce titre, le royaume a conclu des conventions bilatérales avec des Etats tels que l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, la Jordanie, la Tunisie. Il est également partie à des accords multilatéraux tels que ceux d'Agadir signés en 2004 avec l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie ou encore ceux de 1991 puis de 1997 visant à la création d'une Zone de libre échange au niveau pays de la Ligue Arabe.

Enfin, le Maroc appartient à l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Instituée à la suite du traité de Marrakech de 1989, cette dernière regroupe également l'Algérie, la Lybie, Mauritanie et la Tunisie. Elle vise notamment à réaliser la "libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux". A ce titre elle a vocation à terme à constituer une zone de libre-échange.

³⁵Source Union Européenne.

IV. Analyse initiale des produits verts

A. Identification des produits verts compétitifs

L'analyse de l'ensemble des exportations marocaines par le biais de la méthodologie de l'ENEV révèle un large éventail de productions pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif révélé (ACR) élevé comme le montre le graphique 8 (page 27).

On retrouve ainsi des productions compétitives au niveau de tous types de domaines d'activité que ce soit dans l'industrie (aéronautique, textile, agroalimentaire), l'artisanat (tapis faits main) ou l'agriculture (fruits, légumes).

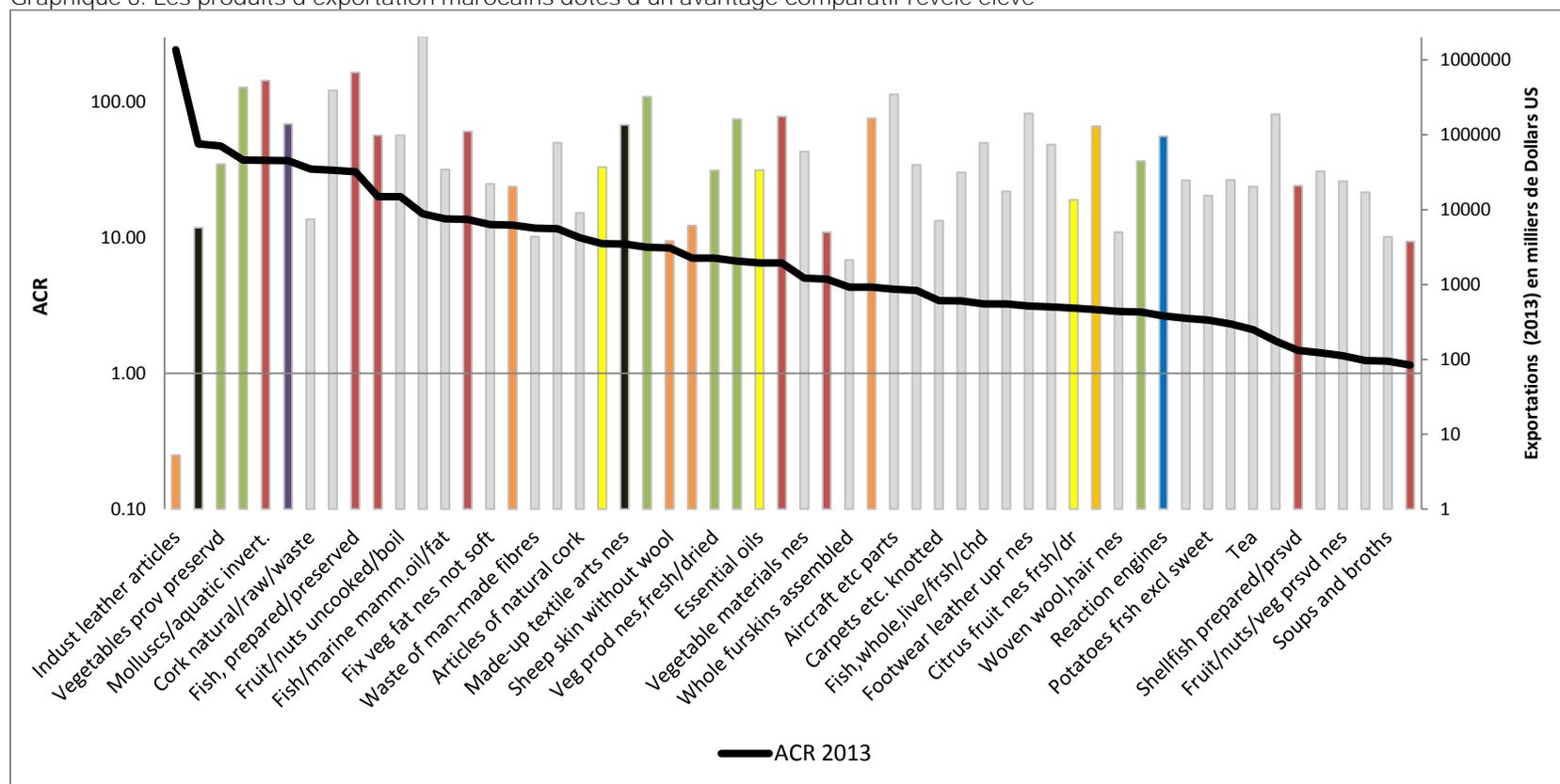
Aux vues des résultats de l'analyse des données commerciales et sur la base des priorités sectorielles marocaines présentées dans les sections précédentes, 7 groupes de produits se distinguent par le niveau élevé de leur ACR et leur potentielle dimension verte. Les caractéristiques de chacun d'entre eux sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Aperçu des potentiels groupes de produits verts présentant un ACR élevé

Produits	Nombre de codes CTIC à 4 chiffres associés	de ACR du secteur (2013)	Valeur des exportations marocaines (2013) en milliards de dollars	Total exportations mondiales (2013) en milliards de dollars
Fromagesfondus*	1	40.4	0.13	2.9
Produits de la pêche et de la pisciculture	10	13.9	1.81	108.3
Legumes	5	13.8	0.99	59.5
Textiles artisanaux haut de gamme*	2	10.2	0.14	11.6
Plantesmédicinales et aromatiques	3	6.6	0.09	11.1
Cuir et peaux	9	3.1	0.29	77.2
Moteurs à réaction*	1	2.9	0.10	27

*ACR en hausse sur la période 2009-2013

Graphique 8: Les produits d'exportation marocains dotés d'un avantage comparatif révélé élevé



Secteurs à potentiel vert identifiés

- | | | | |
|------------------------------------|---|---|---|
| Cuirs et peaux animales | | Produits de la pêche/pisciculture durable | |
| Cultures biologiques | | Textiles et artisanal haut de gamme | |
| Plantes médicinales et aromatiques | | Energies renouvelables | |

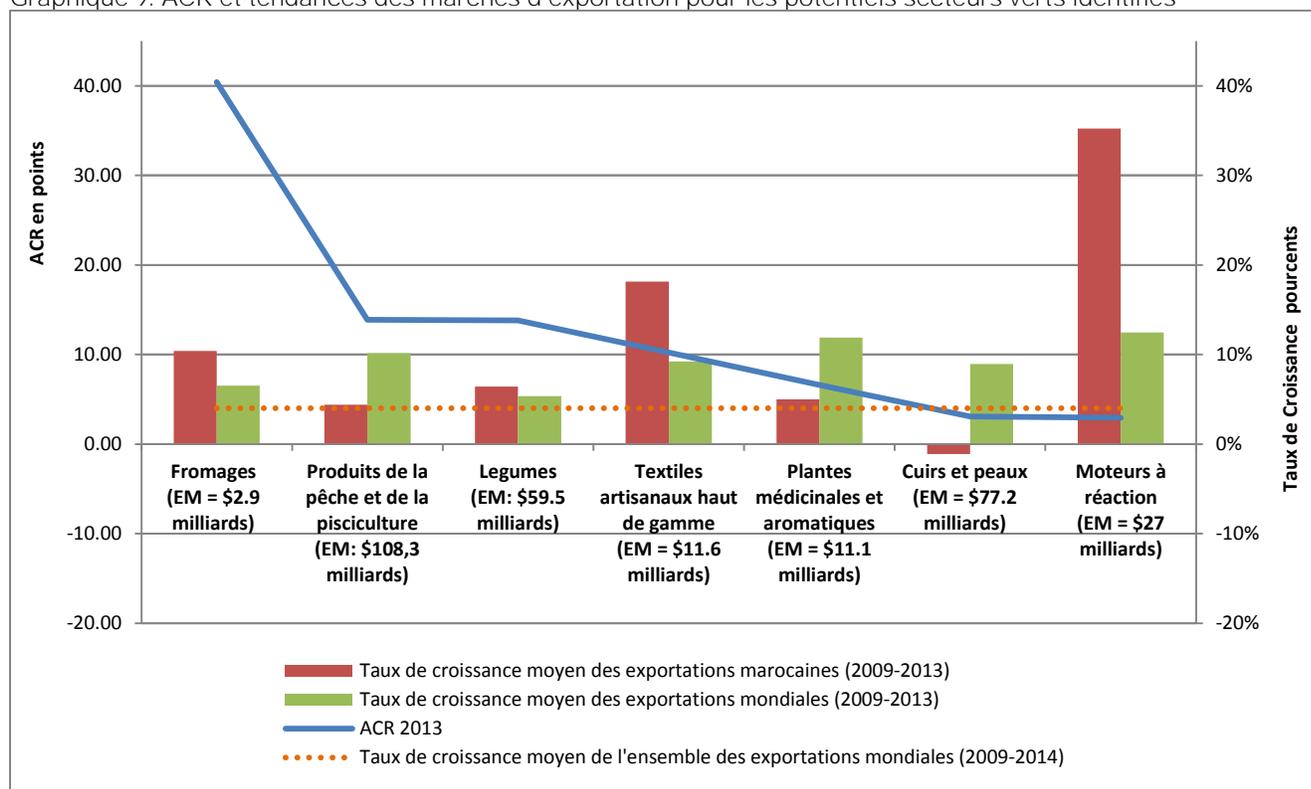
Afin de déterminer lesquelles des filières susmentionnées seront présentées aux parties prenantes au cours du premier atelier national de l'ENEV, le potentiel commercial de chacune d'entre elles a été évalué au travers des paramètres suivants:

- Niveau de l'ACR
- Taux de croissance des exportations au niveau marocain
- Taux de croissance des exportations au niveau mondial
- Valeur totale des exportations mondiales (taille du marché)
- Compétitivité des filières connexes

Le choix de ces critères a été motivé par la nécessité de ne considérer dans le cadre de l'ENEV que les secteurs présentant le plus fort potentiel de croissance et étant susceptibles de générer les retombées les plus importantes dans une perspective de développement durable.

Le graphique suivant illustre la combinaison des 4 premiers paramètres susmentionnés

Graphique 9: ACR et tendances des marchés d'exportation pour les potentiels secteurs verts identifiés



* EM = Valeur totale des exportations mondiales pour l'année 2013

Trois éléments principaux ressortent du graphique 9:

- Malgré un ACR élevé et un dynamisme des exportations marocaines et mondiales, le marché des fromages fondus est doté d'une taille très réduite en comparaison des autres productions identifiées (moins de 3 milliards de dollars contre plus de 42 milliard en moyenne si l'on considère l'ensemble des filières identifiées).
- Il existe un important décalage entre la croissance des exportations marocaines et celle des exportations mondiales dans le secteur du cuir et des peaux.

- On observe de façon générale une croissance moyennement ou peu soutenue des exportations marocaines dans les secteurs générant les montants d'exportation les plus élevés au niveau mondial (produits de la mer, les cuirs, légumes).

Filières non retenues

Suite à l'application des critères de sélection précédemment mentionnés, les filières des Fromages fondus, des textiles artisanaux haut de gamme et des moteurs à réaction n'ont pas été retenues en vue d'un examen par les parties prenantes nationales. En effet, en raison de l'absence de filières connexes compétitives, ces produits ne présentent pas en l'état les caractéristiques requises pour constituer les vecteurs de l'émergence de secteurs verts.

Ainsi dans le cas des fromages fondus, outre la taille réduite du marché mondial, on constate également que les autres productions du secteur des fromages au Maroc se caractérisent par un ACR quasi nul sur la période 2009-2013. Ceci limite fortement les perspectives de croissance du secteur.

Pour ce qui est des textiles haut de gamme, près de 96% des exportations générées par les deux filières identifiées proviennent de la rubrique SITC à 5 chiffre des: "Ceintures et gilets de sauvetage et autres articles textiles confectionnés, y compris les patrons de vêtements". En raison de la grande hétérogénéité de cette dernière et de l'importance limitée des exportations de tapisseries et de tapis faits main (moins de 600 000 dollars US), qui auraient constitué de potentiels produit verts, ce secteur n'a donc pu être retenu.

Enfin, la filière des moteurs à réaction avait été identifiée comme possible point d'entrée pour le développement des exportations d'outils de production d'électricité d'origine éolienne ou hydraulique. Cependant, un examen plus approfondi a révélé que les produits verts plus spécifiquement liés à la production de ce type d'énergies présentent un ACR proche de 0 attestant ainsi d'une compétitivité réduite. Les informations recueillies sur la stratégie industrielle marocaine ont également confirmé que la compétitivité observée au niveau des exportations de moteurs à réaction était essentiellement liée à la filière aéronautique.

Les cinq secteurs présélectionnés à l'issue de la présente analyse seront examinés de façon plus approfondie dans la section suivante.

B. Le secteur du cuir et des peaux

Présentation générale

Comme évoqué dans le cadre de l'analyse des données commerciales, le Maroc possède un avantage comparatif élevé pour un large éventail de produits du secteur du cuir. Le tableau détaille les principales caractéristiques de ces derniers et présente l'évolution de leurs exportations au niveau marocain et mondial. Il révèle la coexistence de productions dotées d'une compétitivité croissante, notamment pour les peaux et le cuir, avec des productions pour lesquelles on observe une certaine érosion de la compétitivité (habillement, chaussures). On observe également un réel dynamisme des exportations mondiales qui témoigne de l'existence d'un potentiel de croissance.

Tableau 3: Aperçu des filières du secteur du cuir et des peaux

Code CTCI	Produit	Exportations marocaines				Exportations mondiales	
		ACR 2013	Croissance moyen de l'ACR (2009-2013)	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen (2009-2013)	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen (2009-2013)
6115	Peaux épilées d'ovin ou de caprin	12.4	1%	20,4	12%	1338,5	10%
2117	Peaux brutes épilées d'ovins	8.4	n/a	3,8	n/a	340,5	20%
6118	Cuirs et peaux ayant subi des opérations de tannage ou de finissage spéciales	7.1	22%	6,1	32%	658,4	6%
6133	Pelletteries entières et leurs morceaux et chutes, tannés ou apprêtés, assemblés	4.3	-36%	2,1	-2%	366,1	50%
8514	Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué	3.1	-15%	193	-6%	46 147,7	9%
8481	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué	2.3	-11%	24,8	-3%	8 037,2	7%
6114	Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, épilés	1.4	44%	32,5	63%	17 724,2	11%
6129	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	1.1	-16%	3,8	-7%	2 553,6	9%

Le secteur du cuir et des peaux s'articule autour de trois branches principales: une branche tannerie fournissant les acteurs locaux et également tournée vers l'export, une branche maroquinerie et vêtements en cuir et une branche chaussure en cuir. Cette dernière dotée d'un ACR de 3,14 génère près de 80% de la valeur ajoutée du secteur³⁶. Au niveau des productions identifiées dans le présent rapport, les exportations de chaussures en cuir représentent également plus de 67% de la valeur totale exportations recensées en 2013.

Pour ces raisons et du fait que la filière des chaussures en cuir permette d'envisager l'ensemble des problématiques pertinentes pour le secteur du cuir depuis la production à la transformation en passant par l'export, celle-ci fera l'objet d'une attention particulière dans la présente section.

³⁶CNCE étude sectorielle, Industrie de la chaussure en cuir 2013

Parmi les autres productions dotées d'un ACR élevé et générant des revenus d'exportation notables on peut également mentionner:

- les cuirs et peaux d'ovins de caprins et d'équidés pour lesquels certaines productions connaissent une croissance des exportations supérieure à la moyenne mondiale (en particulier la catégorie des "Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, épilés"; rubrique SITC 6114)
- les vêtements et accessoires en cuir dont les exportations sont en recul

B.1 La filière de la chaussure en cuir

L'industrie de la chaussure en cuir revêt une importance particulière au plan économique, social et environnemental. Elle a notamment fait l'objet d'études récentes³⁷ du Conseil national du commerce extérieur (CNCE) et du Centre du commerce international (ITC) dont les éléments sont repris ici.

La production de chaussures en cuir au Maroc a connu un important développement dans les années 80 tirée par les activités de sous-traitance réalisées au profit de grandes marques internationales. Elle bénéficie en outre d'une proximité géographique avec l'Europe, d'un savoir-faire reconnu, d'une main d'œuvre jeune et qualifiée ainsi que d'une réputation de qualité.

La filière compte environ 230 entreprises dont la moitié est constituée par des unités artisanales et des petites entreprises. Entre 2000 et 2010 le nombre d'entreprises du secteur s'est accru de 57% et l'effectif total de ces dernières a progressé dans les mêmes proportions pour s'établir à plus de 14 000 individus soit près de 78% de la main d'œuvre totale du secteur (estimée à 18 000 individus).

La valeur ajoutée générée par le secteur de la chaussure en cuir s'établissait à près de 100 millions de dollars en 2011 en léger recul par rapport en 2010. Dans le même temps le poids du secteur dans le PIB industriel du Maroc reculait de près de 0.15 points pour s'établir à 0.36%³⁸.

Structure des exportations

Au niveau des exportations de chaussures en cuir on observe entre 2009 et 2013 une baisse moyenne de 6% pour la principale catégorie de produits identifiés³⁹ quand dans le même temps les exportations mondiales croissaient de 9%. En valeur absolue, le montant des exportations marocaines s'établissait à 193 millions de dollars soit 0.50% des exportations mondiales contre 0.72% en 2009.

Les exportations marocaines sont extrêmement concentrées avec 90% des exportations réalisées vers 4 pays que sont l'Espagne, la France, l'Allemagne et l'Italie⁴⁰. Cette répartition a cependant connu une modification sensible sur la période 2009-2013 avec une croissance moyenne de 7% des exportations vers le marché allemand et un recul de 15% des ventes vers l'Espagne qui a ainsi perdu sa place de premier marché d'export au profit de la France.

Parmi les marchés d'export en croissance pour les chaussures marocaines, on peut citer Hong Kong (+8%), le Japon (+21%) ou le Royaume Uni (+79%). Ces chiffres témoignent d'un potentiel en matière de diversification des débouchés.

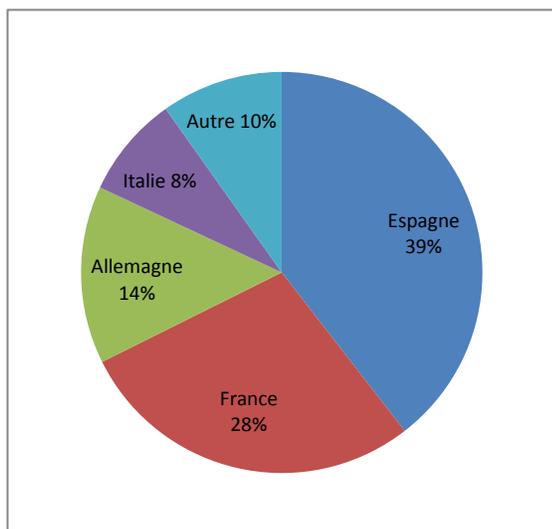
³⁷Op cit

³⁸Données Maroc Export

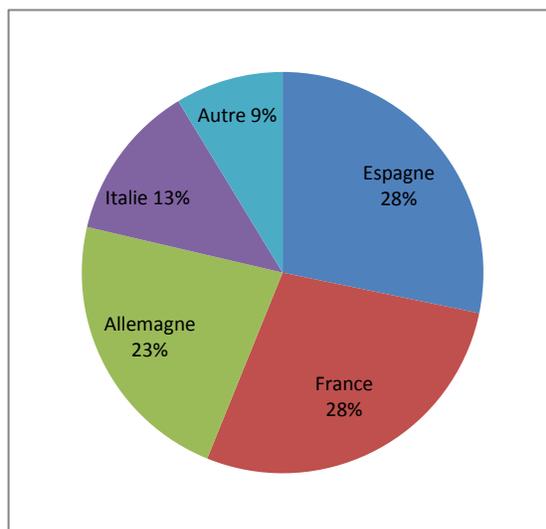
³⁹Rubrique SITC 8 514: Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué

⁴⁰Toujours pour la rubrique SITC 8 514

Graphique 10: Principaux marchés d'export 2009 (secteur du cuir et des peaux)



Graphique 11: Principaux marchés d'export 2013 (secteur du cuir et des peaux)



Forte concurrence internationale

Après une forte croissance des ventes entre 2003 et 2008 on a observé un déclin des parts de marchés des exportations marocaines en raison d'une concurrence internationale accrue. Les exportations ont pâti de la concurrence asiatique notamment pour les productions d'entrée de gamme pour lesquelles ces pays disposent d'une structure de coûts plus favorable. Des pays du sud de la méditerranée (Tunisie, Turquie) et d'Europe de l'Est sont également la source d'une importante concurrence pour le Maroc.

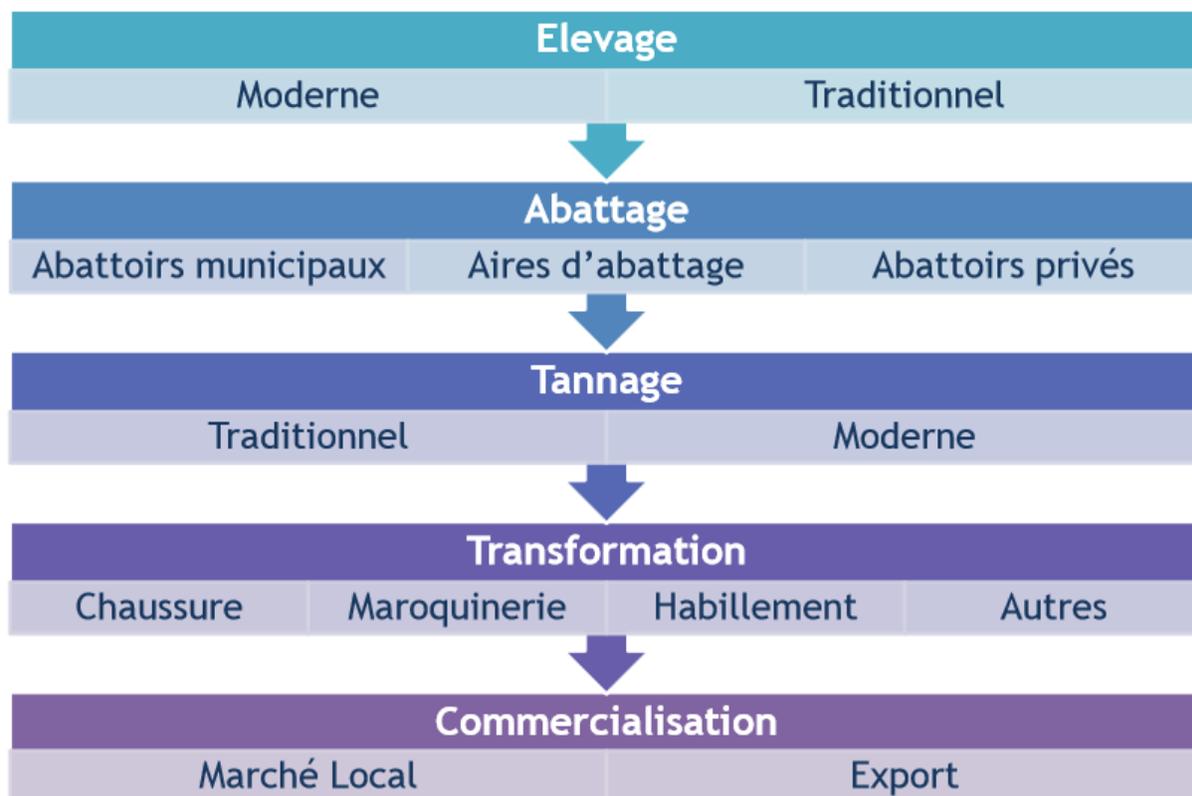
B.2 Structure de la chaîne de valeur du secteur du cuir et des peaux

Le secteur de la chaussure en cuir tout comme celui de la tannerie sont considérés comme des secteurs de **main d'œuvre**. La **structure des coûts s'articule** essentiellement autour des postes suivants:

- Coût d'achat/production du cuir (50% du prix de revient)
- Salaires et charges
- Investissements
- Autres charges d'exploitation

La structure d'ensemble de la chaîne de valeur pour l'ensemble du secteur du cuir et des peaux est constituée des éléments figurant dans le schéma ci-dessous.

Figure 2: Structure de la chaîne de valeur du cuir (source Kinani)



Parmi les éléments notables au niveau des diverses composantes de la chaîne de valeur on peut notamment relever :

- l'importance de la problématique liée à la qualité des peaux et à leur collecte
- l'existence de défis liés à l'amélioration du design des produits et à la spécialisation dans des productions à plus forte valeur ajoutée
- le potentiel d'une coordination plus étroite entre les différents acteurs notamment pour les questions de production et de pénétration des marchés d'export
- la prédominance d'un modèle axé sur la sous-traitance (46% pour la chaussure et plus de 70% pour la chaussure et l'habillement⁴¹)

On relèvera enfin que le secteur bénéficie de dispositifs d'appui tels que :

- des zones franches d'exportation
- des exonérations d'impôt
- une organisation faitière regroupant les acteurs des industries du cuir, la Fédération marocaine des industries du cuir (FEDIC)

B.3 Impact environnemental et opportunités pour le développement d'un secteur vert

La production de cuir peut être considérée comme une activité de recyclage/valorisation de déchets du secteur de l'élevage. Il a même été avancé que le traitement des peaux avait une empreinte carbone à court et à long terme inférieure à celle qui aurait résulté de la prise en charge des peaux par le système de gestion des déchets⁴².

⁴¹Kinani

⁴²UNIDO(2014)

En raison de procédés de production incorporant des polluants comme le chrome ou certaines teintures pouvant se révéler toxiques, le secteur du cuir peut cependant constituer une source derejetsnocifs pour l'environnement notamment par le biais la production d'eaux usées toxiques. Afin de remédier à cette situation, des acteurs publics tels que l'UNIDO à travers son Panel du cuir⁴³ ou privés tels que le Leather Working Group⁴⁴ (LWG), la Confédération des associations nationales des tanneurs et des habilleurs de la communauté européenne (COTANCE) se sont engagés dans la promotion de pratiques durables incluant:

- l'identification et/ou l'adoption de procédés de fabrication minimisant l'utilisation d'eau, d'énergie et de produits chimiques
- l'encouragement à l'amélioration des pratiques de traitement des eaux usées et des déchets solides
- la création **et la mise en œuvre** de protocoles d'évaluation environnementale
- l'adoption de codes de conduites
- la mise en valeur de "bonnes pratiques"

L'utilisation de techniques de production propres tout au long de la chaîne de valeur, l'adoption de certifications de production durables ou encore l'amélioration de pratiques de réutilisation/recyclage de chutes de cuirs sont autant de pistes pour améliorer la durabilité du secteur. Un développement d'une offre globale partant de la matière première jusqu'au produit fini, une diversification des marchés d'export et un positionnement sur des produits à plus forte valeur ajoutée sont également des options pouvant favoriser l'émergence d'un secteur d'exportation de produits "durables" du cuir.

Le tableau suivant présente une analyse SWOT du secteur du cuir centrée sur les exportations de chaussures.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir faire • Main d'œuvre jeune et qualifiée • Proximité et relations commerciales privilégiées avec l'Europe + possibilité d'y exporter des produits "hors saison" • Existence d'un avantage comparatif à divers niveaux de la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration des exportations vers un nombre réduit de marchés • Dépendance vis-à-vis des commandes de sous-traitance et de l'importation d'intrants • Procédés conventionnels de production du cuir nocifs pour l'environnement
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Début de diversification des débouchés commerciaux • Différenciation par le biais de pratiques/standards liés à la responsabilité sociale des entreprises et aux pratiques respectueuses de l'environnement • Existence de technologies limitant l'impact environnemental du secteur • Renforcement de la capacité des PME à travers la création de réseaux et/ou de groupements d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la compétitivité de la production de chaussures et de vêtements • Réduction des parts de marché dans les traditionnels principaux pays importateurs • Concurrence internationale (Asie, sud de la Méditerranée, Europe de l'Est)

⁴³ <http://leatherpanel.org/>

⁴⁴ <http://www.leatherworkinggroup.com/>

C. Le secteur des légumes

C.1 Présentation générale

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire jouent un rôle clé dans l'économie marocaine générant près de 21% du PIB nominal du pays en 2013⁴⁵. Principaux pourvoyeur d'emplois ils occupent près de 44% des actifs et représentent 10% des exportations⁴⁶. Par ailleurs ils ont un impact essentiel aussi bien sur l'utilisation des ressources en eau, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'aménagement du territoire.

En raison notamment de ses caractéristiques naturelles et de sa localisation, le Maroc présente un ACR élevé pour un ensemble de productions agricoles. Le pays s'est par ailleurs engagé au travers du plan Maroc vert (PMV) à faire de l'agriculture un levier de croissance durable. Outre la fixation de lignes directrices par le PMV, des instruments spécifiques ont été développés en vue de promouvoir le développement de filières à fort potentiel comme celle de l'agriculture biologique ou celles dans lesquelles le pays a déjà démontré sa compétitivité comme celles des fruits et légumes.

A l'examen des données commerciales marocaines on constate que les productions du secteur agricole/agroalimentaire présentant l'ACR le plus élevé, sont les légumes et les tomates. Ces produits présentent notamment un ACR supérieur à celui des fruits et de l'huile d'olive.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des exportations de légumes et de tomates qui seront envisagées dans la présente section.

Graphique 12: Aperçu des filières du secteur des légumes

Code CTCI	Produit	Exportations marocaines				Exportations mondiales	
		ACR 2013	Croissance moyen de l'ACR	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen
			(2009-2013)		(2009-2013)		(2009-2013)
0547	Légumes conservés provisoirement, mais impropres à la consommation immédiate en l'état	47.46	7%	40.6	15%	653.9	6%
0544	Tomates fraîches ou réfrigérées	37.27	4%	429	10%	8'614.7	5%
0545	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	8.51	-2%	322.9	5%	28'498.9	5%
0548	Produits végétaux, racines et tubercules principalement destinés à l'alimentation humaine	7.1	0%	33.5	12%	3'560.3	10%
0567	Préparations ou conserves de légumes	6.72	-8%	162.2	-1%	18'149.1	5%

⁴⁵Source Ministère de l'économie et des finances 2014: Performances et compétitivité des exportations des filières phares du secteur agroalimentaire marocain

⁴⁶Source Ministère de l'économie et des finances 2013: Valorisation des avantages comparatifs à l'export du secteur agroalimentaire marocain

Trois produits se détachent tout particulièrement parmi celles indiquées dans le tableau ci-avant:

- les tomates représentant à elles seules 429,03 millions de dollars d'exportations en 2013 et disposant d'un ACR très élevé et en hausse
- les légumes à cosse (inclus sous la dénomination autres légumes à l'état frais ou réfrigérés) avec en 2013 près de 148,5 millions de dollars d'exportations
- les préparations ou conserves de légumes, qui bien que présentant une baisse continue de compétitivité, généraient plus de 162 millions de dollars à l'export en 2013 et représentent une possibilité de génération de valeur ajoutée

Un autre élément à prendre en compte bien que non reflété dans les données commerciales analysées ici, est l'important potentiel de croissance de la filière agriculture biologique (voir section sur l'agriculture biologique au Maroc).

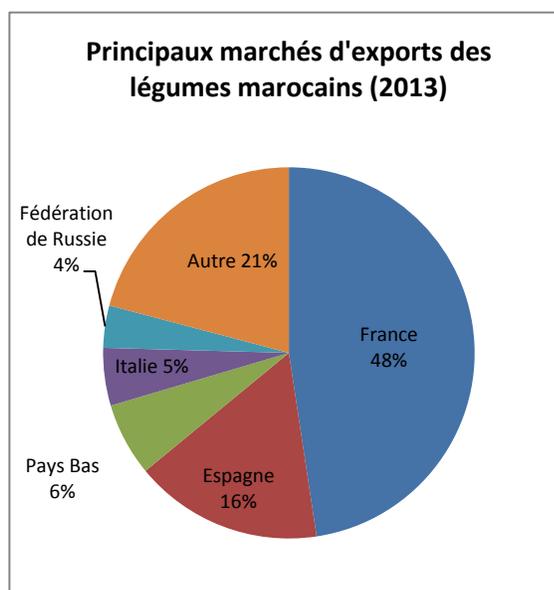
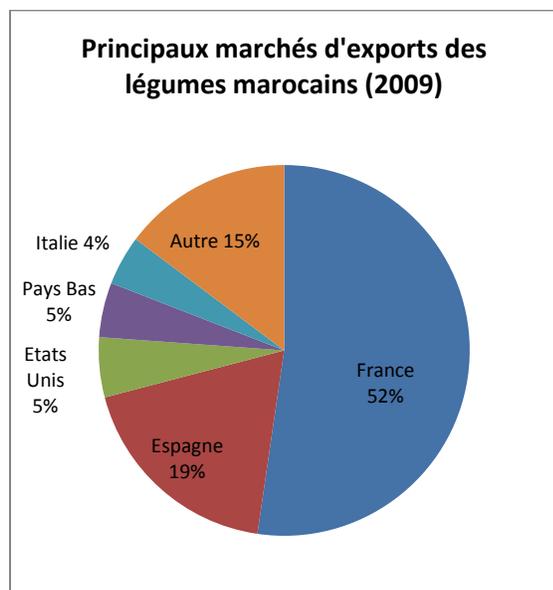
Les sources disponibles révèlent que des productions comme les tomates et les haricots constituent également des cultures majeures de l'agriculture biologique marocaine. Avec 719 tonnes exportées en 2013 les tomates constituent la 3^{ème} production biologique marocaine la plus vendue hors des frontières du royaume. Les haricots verts arrivent eux en 13^{ème} position avec 61 tonnes de haricots en conserve exportés. Ils constituent toutefois la deuxième production biologique transformée la plus importante derrière les olives.

On notera enfin que les courgettes constituent de loin le principal produit d'export de la filière biologique au Maroc avec 1 919 tonnes exportées et que seulement 11% du total de la superficie consacrée à l'agriculture biologique au sein du royaume est dédiée à la culture des primeurs⁴⁷. Cette dernière donnée pourrait augurer d'un fort potentiel de conversion de cultures conventionnelles existantes.

Structure des exportations

Les graphiques suivants montrent que les exportations de légumes se concentrent vers un nombre réduit de marchés avec près de la moitié des exportations réalisées vers la France et seulement un pays non membre de l'Union Européenne classé parmi les 5 premières destinations d'export marocaines.

On remarque cependant entre 2009 et 2013 une légère tendance à la diversification des marchés d'exportation avec un recul de la part de la France dans le total des exportations et les autres destinations (hors top 5) passant de 15% à 21% des exportations.



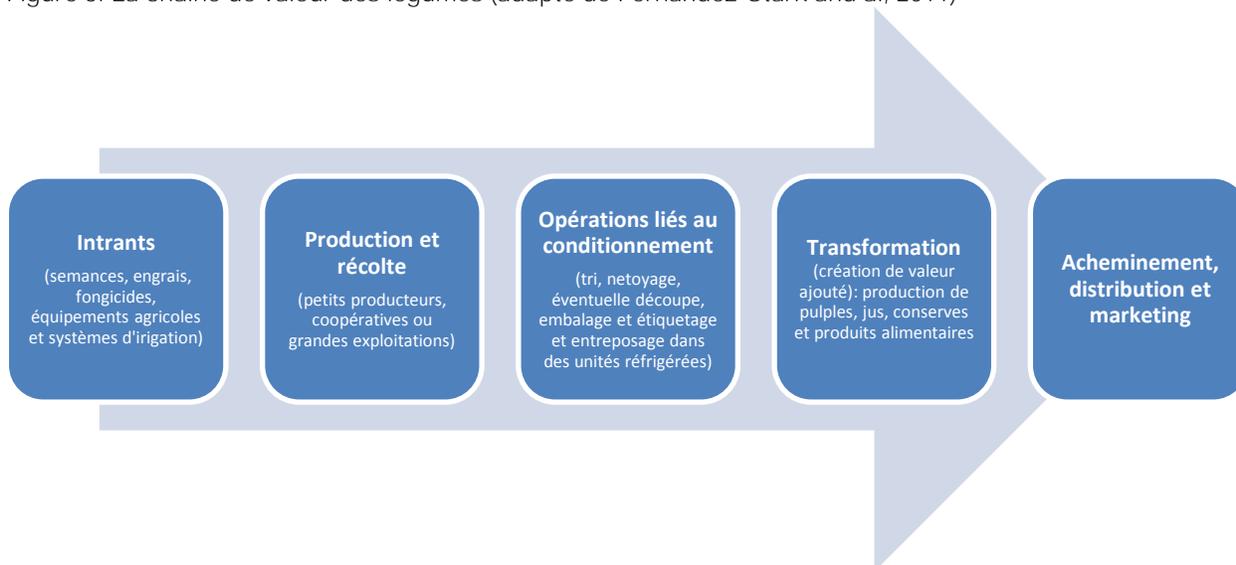
⁴⁷MOAN (2014) et Version préliminaire du Rapport de diagnostic du Plan MCPD du Maroc, (version du 05 mai 2015)

On observe également sur la période 2009-2013 que le montant des exportations à destination de la Russie a été multiplié par 3,5. Tandis que celles à destination de l'Allemagne doublent et que celles à destination de la Mauritanie passent de 0,045 à près de 11 millions de dollars.

C.2 Structure de la chaîne de valeur

La structure d'ensemble de la chaîne de valeur des productions de légumes peut être schématisée de la manière suivante:

Figure 3: La chaîne de valeur des légumes (adapté de Fernandez-Stark and al, 2011)



Chacune des étapes identifiées influe sur la compétitivité des exportations et sur la capacité à générer de la valeur ajoutée. Au niveau des productions identifiées on peut estimer qu'environ 16% des recettes d'exportations proviennent de filières impliquant des opérations de transformation (préparation ou conserves de légumes ou légumes). Par ailleurs on relève également la présence d'opérations présentant un caractère plus transversal et jouant un rôle clé dans le fonctionnement de la chaîne de valeur. Parmi celles-ci on peut citer: la logistique, la traçabilité, les contrôles qualité, sanitaires et phytosanitaires ainsi que les opérations de certification.

De manière générale, le secteur des fruits et légumes marocain est fortement concentré avec 7 grands exportateurs représentant 70% des exportations. Ces grandes entreprises sont présentes à tous les niveaux d'activité. Elles disposent de leurs propres exploitations agricoles ou s'appuient sur des exploitations de grande taille pour leur approvisionnement⁴⁸. Elles contrôlent également des unités de conditionnement.

On notera enfin que dans le cadre du PMV, les autorités se sont engagées à promouvoir l'agrégation comme outil de renforcement et de développement des chaînes de valeur. Ce mode d'organisation doit permettre de dépasser les contraintes liées à la taille et à la fragmentation des exploitations tout en sécurisant les financements, les approvisionnements et en facilitant l'amélioration de la qualité.

Atouts et dispositifs de soutien

La mise en œuvre du PMV a débouché sur la conclusion de 2 contrats de programme courant jusqu'à la période 2020 et particulièrement pertinents pour le développement du secteur des légumes:

- Le contrat programme entre l'Etat et les acteurs de la filière maraîchère de primeurs prévoit une contribution de l'Etat estimée à plus de 200 millions de dollars US. Il porte notamment sur la

⁴⁸Fernandez-Stark and al, 2011

réalisation d'investissements productifs, le renforcement des chaînes de valeur à travers l'agrégation et le développement d'agropoles. De nombreuses réalisations ont déjà été enregistrées dans le cadre de ce plan avec entre autres: la mise en place d'incitations à l'investissement dans le cadre du Fond de développement agricole, la conclusion d'une convention en vue du renforcement de la recherche et développement et du transfert de technologie ou encore le soutien à la pénétration de marchés d'export.

- Déjà évoqué dans le cadre de la section sur l'agriculture biologique un contrat programme a été conclu entre l'Etat et AMABIO pour un montant total de 115 millions de dollars en vue du développement de la production biologique.

Outre l'engagement de l'Etat en vue de son développement, le secteur jouit des atouts suivants: conditions climatiques favorables, situation géographique, expérience des acteurs, traçabilité des productions, capacités en matière de système de gestion de la qualité, intégration verticale entre grandes unités de production sous serre et les exportateurs, possibilité d'extension de la période de culture dans le sud du pays.

C.3 Défis pour le développement du secteur

La compétitivité du secteur ainsi que ses performances à l'export ont fait l'objet d'études des autorités marocaines en 2013 et 2014. Ces études combinées à l'analyse des données commerciales réalisée dans le cadre du présent ENEV permettent d'identifier les défis majeurs suivants:

- Diversification du couple produit/marchés d'export
- Faible niveau de valorisation de la production agricole (ex. tomates et préparations diverses)
- Niveau peu élevé de développement de la filière organique au regard du potentiel existant
- Concurrence des autres pays méditerranéens
- Coût élevé de certains intrants importés (plastique/cartons)
- Quotas d'importation mensualisés pour certaines productions et autres barrières tarifaires⁴⁹
- Difficulté à surmonter certaines barrières non tarifaires (contraintes phytosanitaires)
- Logistique (coût élevé du transport international routier depuis le Maroc)
- Vétusté d'une partie du parc de serres pour la production de tomates

L'analyse SWOT suivante synthétise les principaux éléments évoqués dans la présente section et relatifs à la compétitivité et au développement du secteur.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir faire • Climat • Proximité avec l'Europe et relations commerciales privilégiées • Existence d'un avantage comparatif à divers niveaux de la chaîne de valeur et pour une large gamme de produits • Fort soutien de l'Etat du le cadre du PMV 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de valorisation de la production • Dépendance vis-à-vis du marché européen • Filière d'agriculture biologique peu développée
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du marché mondial • Fort soutien de l'état dans le cadre du PMV • Potentiel inexploité dans la production et l'export de produits biologiques • Création de valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des autres pays méditerranéens • Erosion de la compétitivité de certaines productions et notamment celles liées à la transformation des produits

⁴⁹Par exemple dans le cas de l'UE, existence de quotas mensuels et de prix imposés sur la période Octobre/Mai

D. Le secteur des Plantes aromatiques et médicinales (PAM)

D.1 Présentation générale

Le Maroc dispose d'un réel potentiel dans le domaine des PAM avec près de 600 espèces recensées présentant des vertus aromatiques ou médicinales et seulement 80 exploitées à des fins commerciales⁵⁰. Parmi les principales espèces collectées ex-situ ou cultivées on peut citer: le romarin, l'armoise blanche, la lavande, le henné, la rose ou le jasmin.

Les PAM sont incluses dans le plan Maroc vert en tant qu'outil de diversification des revenus dans une perspective d'agriculture solidaire. Elles sont également reconnues au plan international comme un potentiel vecteur de lutte contre la pauvreté et de protection de la biodiversité. Selon les données disponibles, le secteur des PAM générerait au Maroc un volume d'emploi équivalant à 500 000 jours de travail et un revenu total de 2,56 millions de dollars pour les travailleurs locaux⁵¹. Les PAM constituent également un des éléments moteurs de la production sous label biologique du pays avec 23% des surfaces cultivées et près de 21,6% des surfaces de récolte dans la nature⁵².

Le Maroc dispose d'un avantage comparatif important tant pour les plantes utilisées pour la production de parfums, de médicaments, d'huiles essentielles que celle d'épices. Le tableau suivant détaille cet avantage et fournit des données quant à l'évolution des exportations marocaines et mondiales.

Tableau 4: Aperçu des filières du secteur des PAM

Code CTCI	Produit	Exportations marocaines				Exportations mondiales	
		ACR 2013	Croissance moyen de l'ACR	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen
			(2009-2013)		(2009-2013)		(2009-2013)
2924	Plantes et parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires	9.02	-9%	36.9	6%	3152.3	16%

⁵⁰Source INRA 2013

⁵¹Données HCEFLCD, citées dans le document de présentation des résultats de Atelier International sur le Potentiel et les Contraintes de la Production et la Commercialisation des Plantes Aromatiques et Huiles Essentielles en Afrique, CFC 2012

⁵²Source MOAN 2014

5513	Huiles essentielles, y compris celles dites "concrètes" ou "absolues"; résinoïdes; solutions concentrées d'huiles essentielles; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	6.5	-7%	33.7	7%	3884.2	13%
0752	Épices (à l'exception des poivres et piments)	3.2	-9%	17.5	0%	4066.7	9%

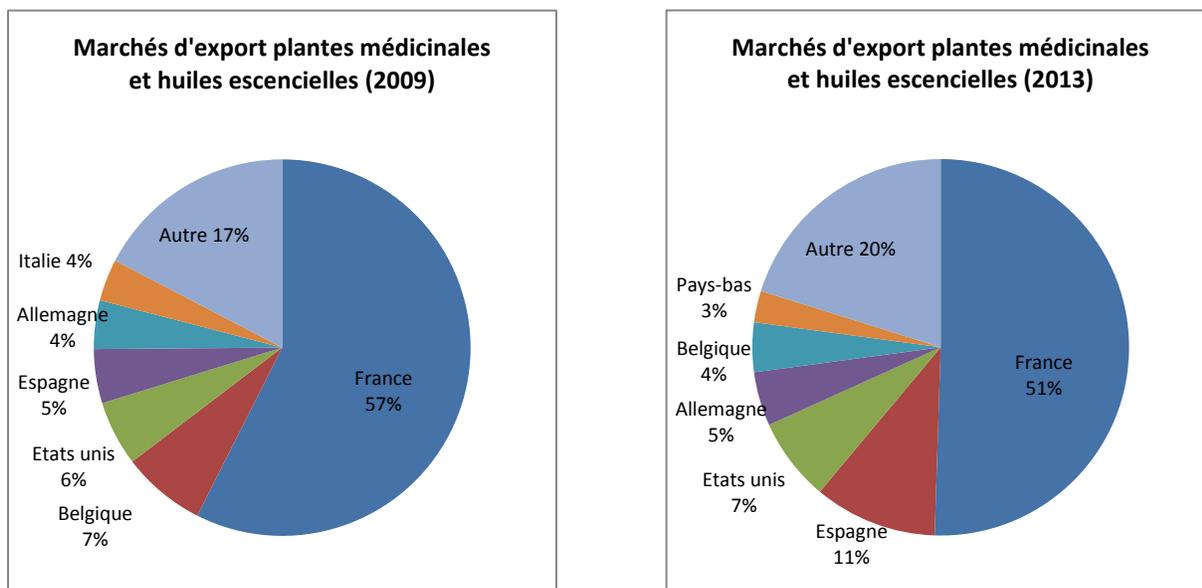
On constate une baisse globale de l'ACR dans les trois catégories identifiées au travers de l'analyse des données commerciales. Toutefois, cette situation s'applique à deux contextes bien différents. Dans le cas des deux premières catégories de PAM, la baisse de l'ACR s'accompagne d'une hausse des exportations marocaines à un rythme soutenu (respectivement 6% et 7% entre 2009 et 2013) et d'une hausse encore plus importante des exportations mondiales (16% et 13%). Dans le cas des épices, la baisse de l'ACR s'accompagne d'une croissance nulle voire négative des exportations marocaines dans un contexte de hausse soutenue (9%) des exportations mondiales. Aux vues de ces deux situations, la présente section se concentrera sur les deux premières catégories citées.

Structure des exportations

Comme pour les autres secteurs envisagés dans la présente étude, les exportations de PAM⁵³ se concentrent sur un nombre restreint de marchés. Plus de la moitié des revenus sont tirés du commerce avec la France et les 5 premiers marchés d'export représentent à eux seuls 77% de la valeur totale des exportations pour 2013. Les graphiques ci-dessous illustrent cette concentration et confirment également une légère diversification des débouchés se traduisant par un recul de 7 points de la part de la France et une hausse de 3 points des exportations à destination des pays ne comptant pas parmi les 6 premiers marchés pour les exportations marocaines.

Pour ce qui est des marchés non européens en croissance sur la période 2009-2013 on peut citer notamment: les Etats unis (+77%), l'Inde (+149%), le Canada (+26%), la Turquie (+69%) et la Chine qui malgré une hausse spectaculaire des exportations(+679%) n'est que le 14 partenaire du Maroc pour les PAM juste devant les Emirats Arabes unis avec moins de 500 000 dollars US d'exportation enregistrés en 2013.

⁵³Seuls les produits regroupés sous les rubriques CTIC 2924 et 5513 ont été pris en compte ici



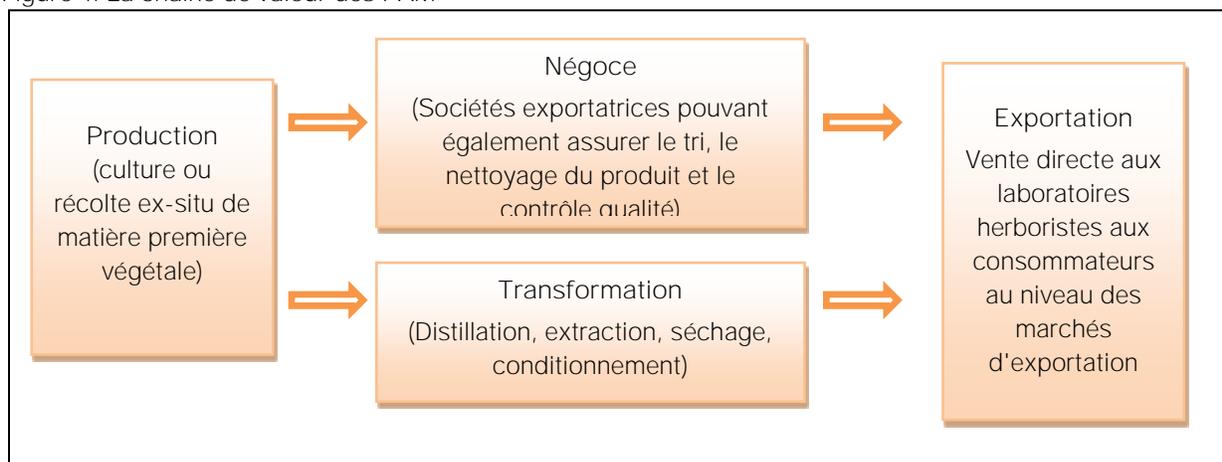
D.2 Structure de la chaîne de valeur

Le secteur des PAM au Maroc fait intervenir une grande variété d'intervenants depuis la culture ou la collecte ex-situ de la matière première en passant par le séchage, la distillation, les activités liées à l'herboristerie ou à l'industrie pharmaceutique, le négoce, etc.

Il est intéressant de relever dans le cas des plantes spontanées, qui constituent l'essentiel de la production marocaine, les efforts entrepris par le Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) en vue de la mise en place d'un système associant des populations locales à l'ensemble du processus de valorisation des ressources afin de garantir la conservation et la mise en valeur des espaces forestiers. Dans la droite ligne de l'esprit promu par le PMV, ce système repose sur la création de coopératives, il s'appuie également sur la réalisation de travaux d'intérêt communautaire.

En dépit des efforts déployés par le HCEFLCD on note cependant l'existence de préoccupations sur la durabilité de certaines pratiques de prélèvement notamment celles ayant cours dans les espaces privés.

Figure 4: La chaîne de valeur des PAM⁵⁴



⁵⁴ Adapté de USAID (2008)

Au niveau des activités de transformation on observe une coexistence entre acteurs agro-industriels nationaux couvrant l'ensemble des activités de la chaîne de valeur, filiales de groupes internationaux et sociétés spécialisées dans la commercialisation de plantes séchées ou dans l'extraction d'huiles essentielles.

Pour ce qui est de la commercialisation, la vente de PAM est dominée par des intermédiaires qui assurent la liaison avec les opérateurs étrangers.

Dispositifs de soutien

Une Stratégie nationale de développement du Secteur des PAM a été publiée en 2008 sous l'égide de l'USAID en coordination avec le HCEFLCD.

Cette stratégie a été suivie du lancement en 2011 au travers d'un partenariat entre les autorités marocaines et les Nations Unies⁵⁵ d'un projet d'*Intégration de la Biodiversité dans les chaînes de valeur des PAM Méditerranéennes au Maroc*. Prévus pour une durée de 4 ans, ce projet vise à renforcer la capacité des institutions et des parties prenantes afin de contribuer à la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté. Il se fixe également comme objectif de contribuer à l'augmentation de la valeur des PAM cueillies en milieu naturel et de renforcer leur accès aux marchés tout en assurant la durabilité de la production.

Au cours des dernières années, le projet a notamment permis:

- L'étude approfondie de 4 espèces avec en ligne de mire l'adoption de plans de gestion
- La formation d'acteurs sur la certification
- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et de collecte

Par ailleurs au moins deux des projets de promotion de l'innovation et de valorisation de PAM (caroube, et thym) ont été sélectionnés dans le cadre de la coopération EU-Méditerranée (Projet CINEA).

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Abondance d'espèces • Conditions écologiques favorables • Existence de groupes intégrés couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur • Savoir-faire traditionnel des acteurs marocain • Existence d'une expertise locale en matière de recherche et développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de maîtrise des marchés par les producteurs et prédominance d'intermédiaires • Importance limitée de la culture de PAM par rapport à l'exploitation ex-situ • Valorisation limitée de la production (forte part des feuilles séchées et huiles essentielles brutes dans les exportations) • Déficit d'organisation des acteurs du secteur • Faible diversification des marchés d'export
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du marché mondial • Potentiel en matière de production labélisée biologique • Création de valeur ajoutée • Valorisation et préservation des ressources naturelles liée à la création d'opportunités économiques pour les populations locales • Existence d'une stratégie de développement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence internationale • Erosion de l'ACR

⁵⁵Parmi les organisations partenaires on peut citer: le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le HCEFLCD, le Fond Mondial pour l'Environnement et l'Agence de Développement des provinces de l'Oriental (ADO)

E. Le secteur de la pêche et de la pisciculture

E.1 Présentation générale

Parmi tous les secteurs ceux envisagés dans le cadre du présent ENEV celui de la pêche et de la pisciculture est de très loin celui qui génère les revenus d'exportation les plus élevés. Ce secteur est également celui qui compte le plus de productions (dix au total) pour lesquelles le royaume dispose d'un avantage comparatif élevé. A titre d'illustration, les exportations de préparations ou de conserves de poisson et celles de mollusques et invertébrés aquatiques représentaient à elles seules plus de 1.210 milliards de dollars en 2013 soit plus que la totalité des revenus générés par l'ensemble des filières identifiées au niveau du secteur des légumes.

Le tableau ci-dessous détaille les données relatives à la performance commerciale des 5 filières présentant la combinaison ACR/Revenus d'exportation la plus élevée pour le secteur de la pêche et de la pisciculture.

Tableau 5: Aperçu des filières du secteur des produits de la mer

Code CTCI	Produit	Exportations marocaines				Exportations mondiales	
		ACR 2013	Croissance moyen de l'ACR (2009-2013)	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen (2009-2013)	Montant 2013 (millions de dollars US)	Taux de croissance moyen (2009-2013)
0363	Mollusques et invertébrés aquatiques frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure	37.1	-6%	531,4	8%	10'818	13%
0371	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.; caviar et ses succédanés, préparés à partir d'œufs de poisson	30.6	-9%	679,4	3%	16'665	11%
0362	Crustacés, y compris les farines et paillettes de crustacés, autres que congelés, propres à la consommation humaine	20.1	10%	98,8	25%	3'705	11%
0814	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets impropres à l'alimentation humaine	13.6	-6%	111	2%	6'093	7%
0342	Poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)	6.5	0%	176,5	12%	21'257	10%

Parmi les filières identifiées on remarque que deux en particulier reposent sur des opérations de préparation/transformation susceptibles de générer de la valeur ajoutée. Il s'agit:

- des préparations ou conserves de poisson avec comme produits phares les poissons appartenant aux catégories des harengs, sardines, sardinelles, sprats ou esprotts (plus de 65% des revenus d'export de la filière en 2013)
- des farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets impropres à l'alimentation humaine. (cette dernière filière relevant plus de la valorisation de résidus ou de déchets d'autres filières)

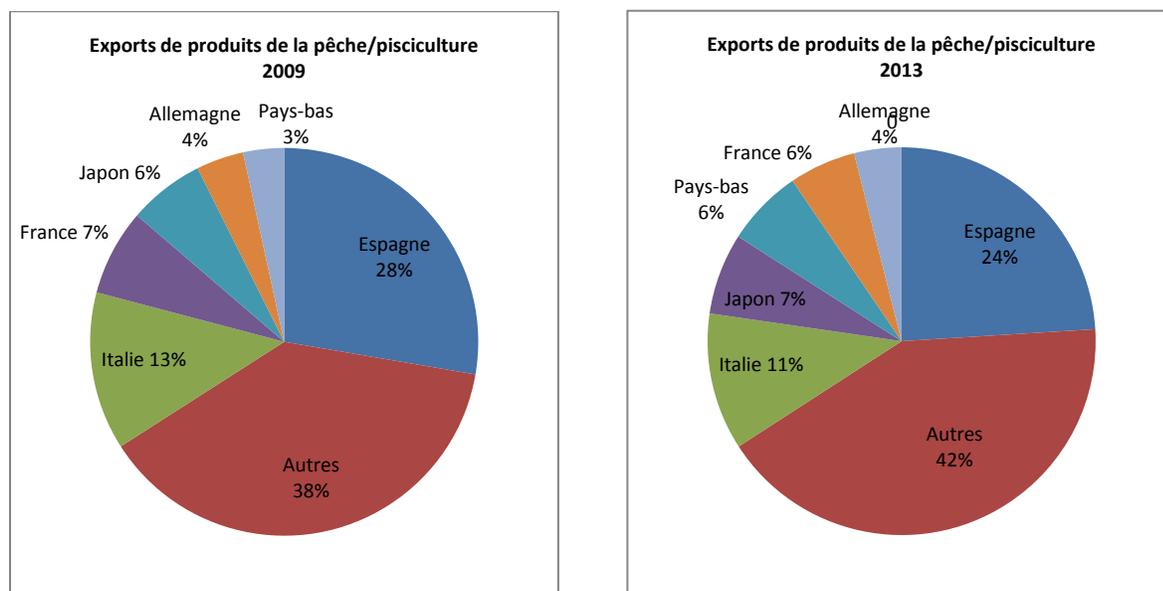
Cette observation permet d'ores et déjà de constater l'existence d'une capacité et d'une expertise locale significative en matière de transformation des produits de la pêche et de valorisation des sous-produits de la filière.

Structure des exportations

Des quatre secteurs passés en revue dans la présente étude, celui des produits de la mer est celui présentant les marchés d'export les plus diversifiés. Ainsi en 2013, les 5 principaux marchés d'export de ce secteur ne représentaient que 54.2%⁵⁶ du montant des exportations contre plus de 90% pour les produits du cuir ou 79% pour les légumes.

Comme pour la majorité des exportations marocaines, on remarque une prédominance des pays européens parmi les destinations principales des produits de la mer. L'Espagne premier marché pour les exportations marocaines a ainsi généré près du quart de la valeur totale des exportations en 2013.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des exportations des produits de la mer au niveau des principales destinations d'export.



Malgré l'importance du marché européen, on constate une expansion rapide des autres marchés d'exportation. Parmi les marchés ayant connu la plus forte croissance entre 2009 et 2013 figurent ainsi:

- le Japon (3^{ème}; 36% de hausse de la valeur des exportations)
- les Etats Unis (7^{ème}; 26% de hausse de la valeur des exportations)
- le Nigeria (8^{ème}; doublement de la valeur des exportations)

⁵⁶Chiffre calculé sur la base des 5 productions présentant la combinaison ACR/Revenus d'export la plus élevée (productions listés dans le tableau 5)

- le Ghana (9^{ème}; doublement de la valeur des exportations)
- la Chine (15^{ème}; multiplication par 16 de la valeur des exportations)
- la Turquie (17^{ème}; quadruplement de la valeur des exportations)

E.2 Structure de la chaîne de valeur

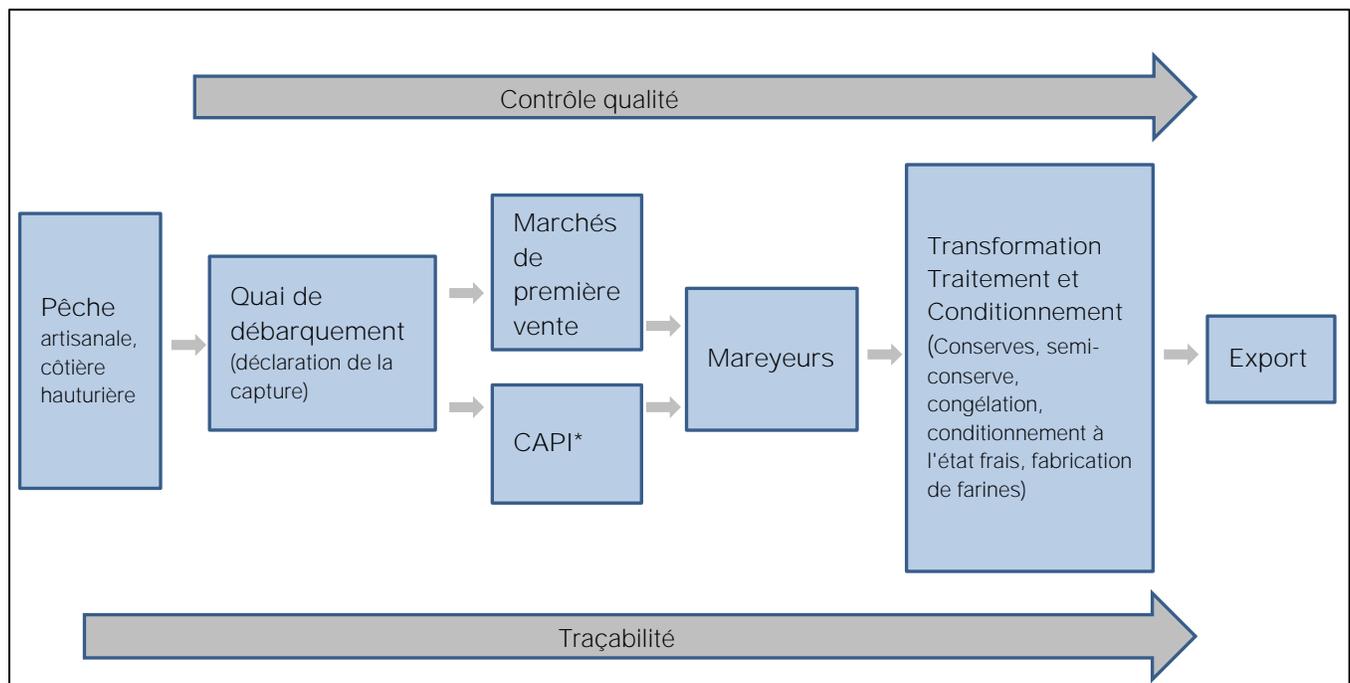
Le secteur de la pêche est la source de 170 000 emplois directs et de 500 000 emplois indirects et recouvre un ensemble d'activités diverses allant de la pêche à la production de conserves de poissons en passant par la pisciculture ou encore la production de farine de poisson.

La flotte de pêche côtière avec 2505 navires recensés en 2013 et 855 448 tonnes de poisson capturées représente la principale source de produits halieutiques⁵⁷ loin devant la pêche hauturière (444 navires et 297 694 tonnes de poisson capturées) et l'aquaculture. Cette dernière activité est encore en phase de développement avec une production estimée à 433 tonnes.

Aux vues de données recueillies c'est la pêche côtière et artisanale, et plus précisément celle réalisée sur la façade Atlantique du royaume, qui semble constituer le premier canal d'approvisionnement pour la filière de préparation et de conserves de poissons.

Le schéma ci-dessous reprend les principaux éléments de la chaîne de valeur des produits halieutiques au Maroc.

Figure 5: Représentation schématique de la chaîne de valeur de la pêche



* Comptoirs d'Agréage du Poisson Industriel (CAPI)

Comme on peut l'observer ci-dessus, la chaîne de valeur de la pêche se caractérise par l'importance des intermédiaires illustrée par la croissance des marchés de deuxième vente (notamment constatée par les autorités marocaines). On note également que les opérations liées à la traçabilité et au contrôle qualité ont été

⁵⁷En matière de pêche côtière les autorités marocaines se sont attachées à encourager le développement de la pêche à la palangre et à la senne en raison du degré de sélectivité de ces techniques.

intégrées tout au long du processus de création de valeur. Ceci est le résultat des efforts entrepris dans le **cadre de la mise en œuvre du plan halieutis**.

Par ailleurs on peut relever que le renforcement de l'amont de la chaîne (programme de soutien à la modernisation de la flotte, amélioration des structures de déchargement, réorganisation de l'activité de mareyage, etc.) a fait l'objet d'une attention continue de la part des autorités.

Traçabilité, contrôle qualité et labellisation

L'administration marocaine a mis en place une "Procédure relative à la traçabilité et à la certification des produits de la pêche maritime". Cette dernière se veut entièrement informatisée et repose sur un suivi continu des produits depuis le quai de débarquement (déclaration des captures) jusqu'à l'exportation. Elle s'applique à tous les produits de la pêche maritime, y compris transformés, issus de navires de pêche battant pavillon national⁵⁸. Selon les données du Ministère de la Pêche, le taux de certification est passé de 23% en 2011 à 84% en 2013⁵⁹.

Le suivi et la certification des captures est facilité dès le débarquement par l'utilisation de contenants normalisés (CN). Le déploiement de ces derniers s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à mettre en place une solution intégrée englobant la fourniture de contenants standards (caisses en plastique), la mise en place de tunnels de lavage et la construction de locaux de stockage. D'après les données du Ministère de la pêche, l'utilisation de CN a été généralisée dans quasiment tous les ports de pêche du royaume et l'objectif pour 2014 était d'atteindre un volume de 4 millions de CN (3,2 millions de CN avaient été livrés en 2013).

Un autre aspect lié au suivi des captures et à la traçabilité des produits est celui de la certification écologique. Cette dernière est la suite logique des efforts entrepris au Maroc en vue du développement d'une pêche durable. La question de la labellisation de pêcheries marocaines de petits pélagiques par le Marine Stewardship Council (MSC) a ainsi été posée fin 2008 à l'initiative notamment des acteurs du secteur de la conserve. Le processus devant conduire à l'obtention d'une certification s'est poursuivi avec la réalisation d'une étude de pré-évaluation relative à la sardine du stock atlantique central pêchée à la senne coulissante. En 2014, un appel d'offre pour la réalisation d'une étude approfondie de la pêche marocaine des petits pélagiques selon Critères et Principes du MSC pour la Pêche Durable a été émis.

L'obtention du label MSC devrait permettre aux acteurs de la filière de renforcer la position de leurs produits sur les marchés d'exportation tout en garantissant la durabilité de leurs pratiques.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

La pêche INN recouvre les captures illégales effectuées sans autorisation, sans déclaration, par le biais de fausses déclarations ou en violation des mesures de protection et de gestion des ressources. Elle peut être le fait de navires battant pavillon national ou étranger ou d'embarcations non déclarées et met en péril les efforts de gestion durable des ressources. A ce titre, elle constitue un préjudice pour les acteurs légaux et l'ensemble de la communauté nationale.

En plus des efforts entrepris pour renforcer la traçabilité, le Département de la pêche maritime a mis en œuvre le projet Vessel Monitoring System (VMS) qui permet le suivi par satellite de plus de 1500 navires⁶⁰. Ce dispositif de suivi des navires a permis de constater 77% des infractions répertoriées en 2013.

⁵⁸Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime 2015

⁵⁹Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime rapport d'activité 2013

⁶⁰Source département de la pêche
<http://www.mpm.gov.ma>

La lutte contre la pêche INN a également été mise en œuvre au moyen de contrôles en mer et au sol. Dans cette optique, la généralisation de la certification des captures constitue un précieux outil d'encadrement des activités.

Selon les chiffres officiels, en 2013 plus de la moitié des infractions constatées étaient relatives à la pêche en zone interdite et à l'utilisation de chalut en zone interdite⁶¹.

Le tableau ci-dessous présente une analyse SWOT du secteur de la pêche.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Etat favorable des stocks halieutiques sur la façade atlantique • Diversité du secteur tant au niveau de la capture que des filières de transformation • Soutien des autorités dans le cadre de la mise en œuvre du plan Halieutis • Dynamisme du secteur au niveau mondial 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance du rôle des intermédiaires dans la chaîne de valeur • Développement restreint de la filière de l'aquaculture
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'éco-labellisation • Extension des opérations génératrices de valeur ajoutée • Développement de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence internationale • Pollution marine • Surexploitation de certaines espèces (anchois merlu blanc)

⁶¹Source département de la pêche, rapport d'activité 2013

V. Questions de discussion pour les parties prenantes nationales

- Quelle est la cause de la forte concentration des exportations pour 3 des 4 secteurs étudiés sur un nombre restreint de marchés?
- Quels sont les éléments qui permettraient un meilleur accès aux marchés des pays émergents et des autres grands pays en voie de développement?
- Quels sont selon vous les secteurs qui présentent le plus fort potentiel en termes de développement d'activités génératrices de valeur ajoutée?
- Quels sont selon vous les secteurs qui présentent le plus fort potentiel en termes de création d'externalités positives au plan environnemental et au plan social?
- Quels sont les secteurs qui selon vous bénéficient d'un soutien ciblé susceptible de permettre le développement des exportations?
- Quels sont par secteurs les plus importants freins à l'exportation?
- **Au niveau des conditions de travail et de subsistance de la main d'œuvre quels sont les principaux défis rencontrés dans chaque secteur?**

Annexe: Compte rendu du premier **Atelier de l'ENEV** du Maroc

Présentation générale

Le passage à une économie verte est appelé à contribuer de façon grandissante à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté tout en permettant l'adoption d'une gestion plus durable de l'environnement. A cet égard, le commerce international peut jouer un rôle de catalyseur tant pour la réduction de l'impact environnemental des activités économiques, qu'en vue de l'utilisation durable des ressources naturelles afin d'améliorer les conditions de subsistance des individus. C'est dans cette perspective que la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) a initié, conjointement avec les autorités marocaines, un projet d'examen national de l'export vert (ENEV).

Le premier Atelier national de l'ENEV du Maroc a été organisé à Rabat du 20 et 21 octobre 2015 par le Ministère Délégué Chargé de l'Environnement et la CNUCED. Marquant le lancement de l'ENEV, il a rassemblé près de 50 représentants des entreprises, de l'Etat, des organismes non gouvernementaux et des organismes.

L'atelier avait pour but objectif principal l'examen et la sélection, par les parties prenantes, de secteurs verts dotés d'un fort potentiel d'exportation. Les secteurs passés en revue par les participant incluent: les légumes et les tomates, le cuir et les peaux, les plantes aromatiques et médicinales (PAM) ainsi que la pêche et la pisciculture. Ces secteurs ont été choisis d'après les conclusions d'une étude préliminaire réalisée par la CNUCED, communiquée aux participants préalablement à la tenue de l'atelier et visant à identifier au Maroc des secteurs présentant à la fois une potentielle dimension verte et un haut potentiel d'export.

Déroulement de l'atelier

➤ *Ouverture et sessions introductives*

L'atelier a été ouvert par des allocutions de M. Mohammed Nbou, Directeur des Changements Climatiques, de la Diversité Biologique **et de l'Economie Verte**, au sein du Ministère Délégué Chargé de l'Environnement, et de M. Robert Hamwey, Coordinateur des Projets ENEV à la CNUCED. Cette ouverture formelle a été suivie de deux sessions introductives respectivement axées sur la méthodologie de l'ENEV et sa pertinence dans le contexte marocain puis d'une présentation de l'étude préliminaire de la CNUCED et de ses résultats.

Au cours de la première session introductive le projet de plan national sur "Les Modes de Consommation et de Production Durable", également piloté par le Ministère Délégué Chargé de l'Environnement en collaboration cette fois avec le PNUE, a également été présenté à l'auditoire.

➤ *Sessions sectorielles*

Chacun des quatre secteurs identifiés dans le cadre de l'étude préliminaire a fait l'objet d'une session spécifique visant à dresser un panorama complet de ses potentialités, enjeux et défis en termes de coordination et de croissance soutenable de ses activités. Ces sessions sectorielles ont été organisées autour de présentations portant sur les résultats pertinents de l'étude de base, la perspective de représentants des professionnels du secteur ainsi que celle des autorités de tutelle. Les sessions ont notamment permis la tenue d'un dialogue entre participants sur la dimension verte de chaque secteur, ses potentialités en matière d'export et son impact global en termes de développement durable.

➤ *Points clés des discussions*

Les discussions ont confirmé la pertinence de l'ensemble des secteurs identifiés par l'étude préliminaire. Les échanges entre participants ont cependant permis de réorienter la sélection effectuée au niveau des produits agricoles pré-identifiés en faveur des produits de l'olive biologique. Cette réorientation s'explique à la fois par l'impact environnemental positif de l'olivier dans une perspective de culture biologique ainsi que par l'existence de potentialités commerciales avérées pour les produits transformés de la filière de l'olive biologique. Par ailleurs il a été relevé que la sélection de cette filière permettrait de façon plus efficace la promotion de la commercialisation des produits de l'agriculture durable dans le cadre de l'ENEV.

Les défis environnementaux posés par les tanneries conventionnelles et les perspectives pour le développement d'une filière du cuir vert, sont un autre point majeur mis en avant lors des sessions sectorielles. A cet égard, il a été relevé que le secteur du cuir présentait des perspectives positives notamment liées à un effort en cours en vue de sa structuration autour de pôles industriels modernes. Une telle avancée serait l'occasion pour ce dernier de se développer tout en réduisant son empreinte environnementale. Il a cependant été constaté que les techniques de productions disponibles au Maroc ne permettraient pas en l'état actuel le développement d'une production significative de cuir dit vert ou biologique.

La présentation des stratégies de développement des filières identifiées et la perspective des opérateurs de ces secteurs ont particulièrement retenu l'attention des participants de l'Atelier. L'évocation des stratégies sectorielles et des défis propres à chaque filière a ainsi permis de mesurer au cas par cas l'opportunité de la conduite d'un ENEV compte tenu des besoins, des actions entreprises et possibilités existantes pour le développement d'une production verte. A cet égard, les participants ont notamment pu relever le caractère exhaustif des dispositifs de soutien dont bénéficie déjà le secteur de la pêche dans le cadre de la mise en œuvre du plan Halieutis.

Par ailleurs, la pluralité des institutions et des domaines d'activité représentés: recherche, artisanat, santé, commerce **extérieur**, **normalisation**, **agriculture biologique**, **affaires extérieures (etc...)** a permis des échanges approfondis sur les implications du développement de chacune des filières vertes considérées au regard du contexte stratégique, économique, environnemental et social du Maroc. A cet égard, les participants à l'atelier ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en considération les potentielles externalités positives ou négatives générées au niveau du marché domestique par le développement des filières d'exportation. La nécessité de promouvoir le développement de productions génératrices de valeur ajoutée de même que le rôle prépondérant de la recherche scientifique dans le développement des filières vertes ont également été soulignés.

➤ *Sélection des filières et conclusion de l'atelier*

La sélection des produits de l'olive biologique et des PAM destinés à la production d'huiles essentielles (ainsi qu'à d'autres productions génératrices de valeur ajoutée à déterminer) a constitué le temps fort de l'Atelier. Elle s'est opérée sur la base des cinq critères suivants.

Critères de sélection des secteurs visés par l'ENEV

Développement durable

- Impact environnemental d'un développement de la production
- Potentiel en termes de développement de valeur ajouté
- Retombées pour les populations locales/vulnérables (création et maintien d'emploi, amélioration des conditions d'emploi)

Faisabilité et impact

- Intérêt et mobilisation des parties prenantes
- Valeur ajoutée de l'ENEV par rapport à la stratégie existante de développement du secteur

Raisons avancées pour la sélection des secteurs par les parties prenantes

Les parties prenantes ont confirmé la pertinence de chacun des quatre secteurs envisagés et leur importance dans une optique de promotion des exports verts. Elles ont également convenu qu'en raison de leur situation actuelle et de leurs besoins spécifiques, les deux secteurs sélectionnés étaient ceux qui bénéficieraient le plus d'un ENEV.

Parmi les points principaux avancés pour justifier la sélection des produits de l'olive biologique et des PAM destinés à la production d'huiles essentielles figurent:

- le besoin de soutenir les efforts entrepris pour la structuration de la chaîne de valeur des PAM, la promotion de la collaboration entre ses acteurs ainsi que le développement des productions d'exportation durables à forte valeur ajoutée. Le fort potentiel de l'exploitation durable des PAM dans une perspective de développement durable a été aussi été souligné.
- l'opportunité de compléter les actions menées en vue du développement de la filière de l'olive par une étude approfondie et un plan d'action, tous deux axés sur les productions sous label biologique à forte valeur ajoutée. A cet égard, les discussions ont fait ressortir le fort potentiel du Maroc pour la production et l'exportation de produits de l'olive biologique ainsi que l'opportunité de soutenir la concrétisation de ce dernier au travers d'une démarche axée sur les problématiques de commercialisation des produits, d'enrichissement de l'offre en termes de variété et de positionnement ainsi que de diversification des marchés d'export. Il est à souligner que la convention tripartite signée en 2015 par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère Délégué Chargé de l'Environnement pour la valorisation des sous-produits et des déchets des secteurs de production de l'olive, va réduire potentiellement les impacts de la production de l'huile d'olive sur l'environnement.

➤ *Prochaines étapes*

Après la sélection par les parties prenantes des deux secteurs qui feront l'objet de l'ENEV, la CNUCED en collaboration avec le point focal du projet procèdera à la sélection des experts nationaux qui seront en charge de conduire l'étude approfondie des dits secteurs, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Une fois l'étude élaborée elle sera validée par les acteurs de chaque secteur et ses recommandations seront approuvées lors d'un second atelier national qui se tiendra dans une durée indicative de six mois.

Bibliographie

- Banque Africaine de Développement, Gouvernement du Maroc, Millenium Compact Challenge, Diagnostique de croissance du Maroc: Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive, 2015.
- CNCE, Etude sectorielle: industrie de la chaussure en cuir, Décembre 2013.
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord; Examen des performances environnementales, Maroc; Nations Unies 2014.
- Dahir n° 1-14-09 du 4 jourmada L 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant **charte nationale de l'environnement et du développement durable**.
- Dossier de presse Salon international Halieutis 2015, 2015.
- Economist Intelligence Unit, Country report: Morocco; June 2015.
- Fernandez-Stark, Bamber, Gereffi, The Fruit and Vegetables Global Value Chain: Economic upgrading and workforce development, Center on Globalization Governance and Competitiveness, Duke University, Novembre 2011.
- Houzir, **Préparation d'un plan d'action national pour la promotion des Modes de Consommations et de Productions Durables(MCPD)**, Rapport de diagnostic, mai 2015.
- Infosamak, Value chain report, Morocco, 2011.
- INRA, Veille sur l'actualité de l'Agriculture Marocaine, semaine du 18 au 23 mars 2013.**
- Kharmaz, Direction des **Industries de la Pêche, Projet d'éco-certification de la pêcherie des petits pélagiques au Maroc (Présentation powerpoint)**, Décembre 2012. Disponible à: <http://www.infosamak.org/english/presentations/MarocEcolabelPetitsPelag.pdf>.
- Kinani, **Projet de Développement des exportations pour la création de l'emploi (EDEC) au Maroc**, Chaîne de valeur du cuir (Présentation powerpoint), ITC, Ministère délégué chargé du commerce extérieur.
- Král, Schmel, Buljan, The Future for Leather, UNIDO, 2014.
- Lazraq, Direction des Industries de la Pêche, **HALIEUTIS Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020 (présentation powerpoint)**. Disponible sur: http://www.maroc.ma/en/system/files/documents_page/HALIEUTIS%20Marrakech2010.pdf".
- Loi n° 22-07 relative aux aires protégées promulguée par le dahir n° 1-10-123 du 3 chaabane 1431 (16 juillet 2010).
- Loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques, promulguée par le dahir n°1-12-66 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013).
- Mansour, Castel; Morocco 2014, African Economic Outlook; Banque Africaine de Développement, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), Programme des Nations Unies pour le Développement; 2014.
- Moufarreh; Vers une Économie Verte pour un Développement Durable du Maroc (présentation); Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement. Disponible sur: <http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/INDICATORS%20PPT/d2s5.1%20Amal%20Moufarreh%20Pr%C3%A9sentation%20Economie%20verte%20maroc.pdf>.
- NORAD-FAO Project, A value-chain analysis of international fish trade and food security with an impact assessment of the small scale sector, Synthesis of back ground reports, August 2012.
- Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement, UNDAF 2012 - 2016; Nations Unies Maroc; 2011
- Pugliese, Bteich et Al-Bitar, Mediterranean Organic Agriculture key features, recent facts, latest figures, Report 2014, MOAN, CIHEAM, 2014.
- Research Institute of Organic Agriculture FIBL, IFOAM - Organics International, The World of Organic Agriculture, Statistics and Emerging Trends 2015, 2015.

Résultats - Atelier international sur le potentiel et les contraintes de la production et de la commercialisation des plantes aromatiques et huiles essentielles en Afrique; Food and Agriculture Organisation, Fond Commun pour les produits de base; 2012.

Royaume du Maroc, Centre marocain de promotion des exportations, Direction Communication, Dossier de presse MIDEST 2014, Octobre 2014.

Royaume du Maroc, Ministère de la Pêche Maritime et de l'Agriculture, Département de la Pêche Maritime, Rapport d'activité 2013.

Royaume du Maroc, Ministère de la Pêche Maritime et de l'Agriculture, Procédure relative à la traçabilité et à la certification des produits de la pêche, Version du 24 Avril 2015. Disponible à: http://www.mpm.gov.ma/wps/wcm/connect/a8e83e11-0647-463a-abf9-069b127b4032/proceduretra%C3%A7abilite_certificationCC26_04_15VFFF2.pdf?MOD=AJPERES".

Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, Fiche **Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement**. Disponible sur: <http://www.environnement.gov.ma/PDFs/snpe.pdf>.

Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, Fiche **Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement**. Disponible sur: <http://www.environnement.gov.ma/PDFs/snpe.pdf>.

Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement; Etude et réalisation du document cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pollution industrielle « PNPPI », Note de Synthèse.

Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement; **Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement** (présentation générale). Disponible sur: <http://www.environnement.gov.ma/PDFs/sndd.pdf>.

Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement; **Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement** (présentation générale). Disponible sur: <http://www.environnement.gov.ma/PDFs/sndd.pdf>.

Royaume du Maroc; Ministère de l'Economie et des Finances, Projet de loi de finance pour l'année budgétaire 2013: Rapport économique et financier.

Royaume Du Maroc; Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies; **Pacte National pour l'Emergence Industrielle, Contrat programme 2009 – 2015**.

Royaume du Maroc; Secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement, Département de l'environnement; L'environnement au Maroc: vers une protection durable; Présentation à la Conférence du Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement, Casablanca, 17 Mai 2010.

Royaume du Maroc; Secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement, Département de l'environnement; Recueil des lois relatives à l'environnement.

Royaume du Maroc; Stratégie Nationale de Développement Durable 2015 - 2020, Rapport final; Août 2014

Royaume du Maroc; Ministère de l'Economie et des Finances, Projet de loi de finance pour l'année budgétaire 2014: Rapport économique et financier.

Royaume du Maroc; Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des Etudes et des prévisions financières, **Analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le nouveau contexte, Avril 2008**

Royaume du Maroc; Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des Etudes et des prévisions financières, Performances et compétitivité des exportations des filières phares du secteur agroalimentaire marocain, juillet 2014.

Schaub, Sala-i-Martin, The Global Competitiveness Report 2014–2015, World Economic Forum, 2014.

Stratégie nationale de développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales au Maroc; Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte Contre la Désertification, Agence Américaine pour le Développement International; Juillet 2008.

United Nations Environment Program, Green Economy and Trade – Trends, Challenges and Opportunities; 2013.